

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
Ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1851 - 23 janvier 2004 - prix : 1 €

Contre le Medef et le gouvernement

**"Tous ensemble,
tous ensemble, oui !"
MAIS VRAIMENT !**

Cheminots

**Les raisons du
mécontentement**

p. 7

Loi Perben

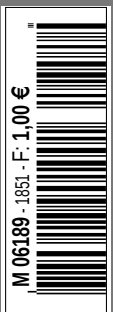
**L'arbitraire
légalisé**

p. 5

Voile

**Non à
l'oppression
des femmes**

p. 4



Plan Hôpital 2007

p. 8 et 9

La santé au régime sec

Sommaire

Leur société

p 4

■ Contre le port du voile à l'école

■ L'IVG est un droit

p 5

■ Loi Perben

■ De Virville inventeur du contrat de projet

■ Le programme du FN

■ Chômeurs : plus de contrôle mais pas plus d'emplois

p 8 et 9

■ Plan hôpital 2007 : mécontentement et journée d'action

■ Aide à domicile : on va craquer

■ Mutuelles : les classes populaires paient de plus en plus cher

■ Maisons de retraites : triste état des lieux

■ Medef : Seillière content de Chirac et Raffarin

■ Recensement : sur le dos des agents recenseurs

p 12

■ Martinique, Guyanne, Guadeloupe : grève des employés de banque

■ Bastia : douaniers et bateaux pollueurs

p 13

■ Transports aériens : sécurité et profits

■ Naufrage d'un chalutier

■ Parlement européen : insécurité maritime

Tribune

p 6

■ Voile et extrême droite

Dans les entreprises

p 7

■ SNCF : les raisons du mécontentement

p 14

■ Aventis

■ ATOFINA-Jarrie

■ RATP

p 15

■ General Motors-Strasbourg

■ Giat Industries

■ Peugeot-Citroën

■ France Télécom

Dans le monde

p 10

■ États-Unis : les travailleurs clandestins

■ Haïti : responsabilité de la misère

■ Inde : mondialisation et misère

■ Maroc : nouveau code de la famille

p 16

■ Argentine : la torture après la dictature

■ Parlement européen : immigration et égalité des droits

Les Restos du Cœur doivent avoir un cœur de plus en plus gros

Les différentes associations de soutien aux plus démunis annoncent une nette augmentation des aides distribuées actuellement. La misère augmente. Ainsi, les Restos du Cœur affichent une hausse des demandes de 10 % par rapport à l'an dernier, avec des pointes de 30 à 40 % de plus dans certaines régions. Voilà la réalité que le gouvernement ne peut pas cacher.

Selon les Restos du Cœur,

cette montée de la pauvreté concerne particulièrement des jeunes, des femmes seules avec des enfants, des chômeurs en fin de droits, des personnes demandeurs d'asile ou déboutées de leur demande. Et ce ne sont pas bien sûr les récentes mesures prises par le gouvernement qui pourront améliorer les choses.

Ces mesures pèsent sur les plus fragiles, sur les plus isolés et leurs effets ne pourront qu'accentuer négativement des

situations déjà dramatiques. On imagine sans peine par exemple les conséquences désastreuses qu'auront, dans quelque temps, les nouvelles mesures prises contre les chômeurs en ce début d'année. Et cela sans parler des licenciements incessants et de la pression contre l'ensemble des revenus des plus pauvres.

Avec cette montée de la misère et celle qui ne manquera pas de survenir, on assiste bien à une véritable régression sociale.

Raffarin peut faire semblant de s'apitoyer sur le sort des plus démunis, comme il l'a fait ces dernières semaines en se rendant de façon impromptue dans un centre d'aide sociale. Lui et ses semblables, qu'ils soient au gouvernement ou dans les sommets des conseils d'administration, frappent à coups redoublés sur les plus faibles, fabriquant ainsi misère et détresse.

Michel ROCCO

• Travailleurs sociaux d'Île-de-France

Manifestation pour le droit au logement

Les collectifs et coordinations des travailleurs sociaux pour le droit au logement pour tous, soutenus par différentes sections syndicales de la CGT, de SUD, de la CFDT ou de FO, appellent les Franciliens à manifester pour le 50^e anniversaire de l'appel lancé par l'abbé Pierre, en février 1954. Cinquante ans après, la question des mal-logés reste malheureusement d'une brûlante actualité.

En région parisienne, ce sont quelque 300 000 logements

sociaux qui manquent pour satisfaire les demandes les plus urgentes. Depuis une quinzaine d'années, les gouvernements successifs ont levé le pied et la construction de ces logements, indispensables pour ceux dont les revenus sont modestes, n'a cessé de diminuer dans tout le pays.

Rien que pour la région parisienne, trois ménages sur dix se considèrent en situation de besoin. Ces familles cherchent à être mieux logés ou à payer moins cher pour leur

logement. Beaucoup n'ont en effet comme solution que des hôtels, des logements insalubres ou des structures d'hébergement inadaptées. Avec le chômage et l'augmentation de la précarité, de plus en plus d'adultes, mais aussi des enfants, dorment dans la rue.

C'est contre cette situation intolérable que ces

collectifs de travailleurs sociaux appellent à manifester le 2 février prochain, à 15 heures, soit place d'Italie, soit à Denfert-Rochereau (cela sera précisé ultérieurement) jusqu'à la Sorbonne. Lutte Ouvrière appelle ses lecteurs à se joindre à cette protestation.

Fête de Lutte Ouvrière à Metz - Plantières

Dimanche 8 février à partir de 11 h 30

CALP - 2a, rue Mgr Pelt

A tous ceux qui voudraient soutenir les listes LO-LCR et LCR-LO

Nous voilà maintenant officiellement en campagne pour assurer le succès de nos listes communes pour les élections régionales.

Nous demandons instamment à toutes les organisations et associations qui tiennent à manifester leur soutien à nos listes et souhaiteraient nous aider, de ne pas prendre d'initiative avant d'avoir pris contact avec

un responsable de la Ligue Communiste Révolutionnaire ou de Lutte Ouvrière afin d'examiner, avec le mandataire financier de la liste régionale concernée, le cadre légal dans lequel ces actions peuvent se placer et de respecter les règles définies pour ces élections.

Nous les en remercions d'avance.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à:

LUTTE OUVRIÈRE

B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E.mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron

153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de (rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron – 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) – Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 64995.

2 • Lutte Ouvrière n° 1851 • 23 janvier 2004



Tous ensemble, tous ensemble, oui !

Lundi 19 janvier, les sages-femmes de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris étaient en grève pour protester contre la modification de leurs horaires de travail. Le lendemain, des mouvements ont eu lieu à l'EDF contre la privatisation de cette entreprise. Mercredi la plupart des syndicats ont appelé les cheminots à la grève.

Jeudi les salariées de l'Aéroport de Paris ont à leur tour été appelés à l'action pour s'opposer à la privatisation de celui-ci. Le même jour les agents hospitaliers et les médecins urgentistes ont fait grève pour obtenir plus de moyens pour les hôpitaux publics. Cela donne vraiment l'impression que pour les directions syndicales la règle est : pourquoi lutter tous ensemble quand on peut le faire en ordre dispersé !

Pourtant, même si les revendications ne sont pas identiques, les problèmes qui se posent à l'ensemble des salariés ont tous la même origine : l'offensive lancée par le Medef et le gouvernement contre le monde du travail. Cela se traduit dans certains cas par les projets d'abandon des services publics aux intérêts privés (comme à l'EDF) au détriment de ceux qui y travaillent et des usagers. D'autres fois par des suppressions d'emplois ou de postes de travail (comme à la SNCF, où le PDG Gallois a annoncé que 3 500 départs ne seront pas remplacés par des embauches en 2004). Ou encore par la grande misère des hôpitaux qui manquent de moyens et de personnel pour assurer les soins. Et pour tout le monde du travail par la stagnation des salaires qui prennent de plus en plus de retard sur la hausse des prix. Mais tout cela est le résultat d'une politique qui vise à augmenter les profits des entreprises et des gros actionnaires et à diminuer leurs impôts au détriment des salariés et des contribuables les plus modestes.

Dans ces conditions, ce n'est pas par des luttes menées en ordre dispersé que nous ferons reculer le patronat et le gouvernement. Le patronat agit comme un seul homme. Et il ne se contente pas de revendiquer des miettes. Bien au contraire, à chaque fois que le gouvernement lui donne satisfaction, il réclame encore davantage.

Il est vrai qu'il a sur la classe ouvrière l'avantage d'avoir affaire à un gouvernement qui (comme ses prédécesseurs de droite ou de gauche) a pour seul rôle de permettre aux possédants de réaliser le plus de profits possible.

Mais le monde du travail a aussi des atouts que ne possède pas le patronat. Il a pour lui le nombre, et la force que lui donne son rôle indispensable dans la production, car la vie pourrait continuer sans les patrons, mais pas sans les travailleurs.

Encore faudrait-il se servir de ces atouts. Mais ce que cherchent les directions syndicales, ce n'est pas à utiliser la force et le poids de la classe ouvrière pour faire reculer le patronat et le gouvernement, c'est seulement d'être admis à négocier avec eux. Or, de négociations engagées sans s'être donné les moyens de faire sentir tout le poids du monde du travail, il ne peut rien sortir.

Beaucoup de travailleurs sont démoralisés, ne croient pas à la possibilité de faire reculer patrons et gouvernement. C'est vrai. Mais ce n'est certainement pas en entrant en lutte en ordre dispersé qu'ils retrouveront le moral.

Des journées d'action réussies pourraient redonner confiance aux travailleurs dans leurs propres forces. Mais à condition qu'elles cherchent à faire converger les mécontentements, qu'elles se donnent pour but de préparer une riposte d'ensemble du monde du travail, au lieu d'émietter les forces et les luttes de celui-ci.

Cela ne signifie évidemment pas qu'il ne faille pas participer aux différents mouvements auxquels appellent les directions syndicales. Au contraire, tous les travailleurs soucieux des intérêts de leur classe doivent s'efforcer d'en assurer le succès, car l'échec de ces mouvements serait un nouveau facteur de démoralisation. Mais en sachant que si nous voulons changer le cours des choses, il nous faudra le faire sans compter sur des dirigeants syndicaux dont la seule ambition est de discuter avec leurs « partenaires sociaux » (et le mot est tout un programme), et non faire reculer le gouvernement et le patronat.

Arlette LAGUILLER

LES MEETINGS RÉGIONAUX LUTTE OUVRIÈRE - LIGUE COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE

Dans le cadre de la campagne pour les élections régionales, un meeting commun sera organisé par la Ligue Communiste Révolutionnaire et Lutte Ouvrière dans chacune des 21 régions de France continentale, avec Arlette Laguiller et Olivier Besancenot ou Alain Krivine.

En voici une première liste :

● **ROUEN**
lundi 2 février
Salle S^{te}-Croix-des-Pelletiers
Rue S^{te}-Croix-des-Pelletiers
avec Arlette LAGUILLER
et Olivier BESANCENOT

● **PARIS**
vendredi 6 février
à 20h 30
Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor - PARIS 5^e
(Métro : Maubert-Mutualité)
avec Arlette LAGUILLER
et Olivier BESANCENOT

● **STRASBOURG**
mercredi 11 février
avec Arlette LAGUILLER
et Alain KRIVINE

● **POITIERS**
jeudi 12 février
avec Arlette LAGUILLER
et Alain KRIVINE

● **TOURS**
lundi 16 février
avec Arlette LAGUILLER
et Olivier BESANCENOT

● **BESANÇON**
mercredi 18 février
20h 30
Opéra-Théâtre
rue Mégevand
avec Arlette LAGUILLER
et Alain KRIVINE

● **AMIENS**
jeudi 19 février
D'autres meetings, organisés par Lutte Ouvrière ou en commun avec la LCR, seront annoncés au fur et à mesure de la campagne électorale.

Contre l'oppression des femmes, donc contre le port du voile à l'école

« *Ni père ni frère ni mari, le voile on l'a choisi* », « *Voilée ou pas voilée, c'est ça la liberté* ». Tels étaient les slogans parmi les plus repris, samedi 17 janvier, lors de la manifestation parisienne contre le projet de loi interdisant les signes religieux à l'école.

Mais de quelle liberté parlaient donc les quatre à cinq mille jeunes femmes rassemblées à Paris à l'appel du Parti des musulmans de France ? Si l'on en croit l'énergie qu'elles affichaient, la plupart avaient effectivement décidé d'être là pour revendiquer le droit de se voiler. Qu'elles aient librement choisi de se voiler, ça les regarde mais tant pis pour elles, serait-on tenté de dire. Ces militantes d'organisations islamistes revendiquent les chaînes qui les asserviront demain si elles se maintiennent dans leur choix. Mais elles ne le réclament pas

que pour elles. Elles militent pour la servitude de milliers de femmes qui, elles, n'ont pas choisi, à qui on ne demande pas leur avis et qui doivent se battre pour le donner. Heureusement, il y en a qui le font et ce sont celles-là que nous soutenons. Il faut que l'école reste un lieu où les jeunes musulmanes puissent échapper aux pressions de ceux qui – pères, frères ou garçons des cités – leur imposent de sortir voilées. Ces jeunes filles n'accèdent pas aux médias car, pour elles, le voile est assorti d'une interdiction ou d'une limitation de leurs sorties et d'un enfermement à la maison.

Il faut choisir son camp

La réalité ce sont des dizaines de milliers de jeunes filles contraintes de se voiler et, pour certaines, mariées de force, et dont le seul avenir est celui de femmes enfermées moralement et physiquement par des hom-

mes qui se sont arrogé tous les pouvoirs sur elles. Et pas seulement en Iran, en Afghanistan et dans les pays où règnent la loi islamiste, mais ici, dans les cités. Si le voile était simplement un signe religieux porté par les hommes et les femmes, le porter ou pas resterait une affaire privée. Mais le voile dont on discute aujourd'hui n'est pas un signe religieux. Il est la marque concrète de l'oppression des femmes, de tout un conditionnement pour faciliter la fabrication d'épouses et de mères sans autre droit que celui d'obéir à leur seigneur et maître, recluses à la maison, comme l'étaient, il n'y a pas si longtemps, les bonnes sœurs envoyées, consentantes ou non, dans les couvents. Ce sort réservé aux femmes n'est pas propre à la religion musulmane, c'est le lot réservé aux femmes dès lors que les Églises retrouvent du pouvoir – officiel ou imposé dans les

mœurs – sur une communauté humaine.

De tout temps, les hiérarchies religieuses se sont opposées aux libertés des femmes. Les intégristes juifs, les hommes bien sûr, récitent chaque matin une prière dans laquelle ils remercient leur dieu de ne pas les avoir fait naître femmes ! Quant au pape et à toute la hiérarchie de l'Église catholique, les femmes ont dû les combattre pour imposer leurs droits. Quand, au début des années 1950, les techniques d'accouchement sans douleur furent mises au point, le pape et ses représentants les interdirent au prétexte qu'il serait écrit dans la Bible « *Tu enfanteras dans la douleur* ». De même, ils se sont opposés – et s'opposent encore – au divorce au titre que « *L'homme ne peut pas séparer ce que dieu a uni* », à la contraception au nom du « *Croissez et multipliez* », à l'interruption

volontaire de grossesse sous prétexte que l'embryon serait une personne dès sa conception et même à l'utilisation du préservatif, y compris en connaissance des ravages provoqués par le Sida.

La loi en préparation contre le port d'insignes religieux à l'école, quelles que soient les arrière-pensées du gouvernement et de la majorité de droite, sera-t-elle un point d'appui pour celles et ceux qui, en s'opposant au voile, combattent l'oppression des femmes ? Cela reste à voir en fonction des multiples amendements dont elle ne manquera pas d'être assortie. Ce qui est certain, c'est que le combat contre les intégrismes religieux est loin d'être terminé. Et quand ces idées réactionnaires tirent la société en arrière, il est de notre devoir de leur livrer bataille avec la plus grande énergie.

• 30 ans plus tard

L'IVG, c'est un droit, l'IVG c'est un choix



Rassemblement du mardi 20 janvier devant le Sénat, à l'appel du Planning familial, de la Cadac (Coordination pour le droit à l'avortement et à la contraception) et de l'Ancic (Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception), pour exiger la suppression définitive de l'amendement Garraud, voulant introduire dans la loi, par la bande, un délit d'interruption involontaire de grossesse.

L'amendement a finalement été définitivement retiré. Mais le fait même qu'il ait existé et qu'il y ait des parlementaires pour introduire une telle mesure est un signe. Dans cette époque de résurgence de tous les intégrismes religieux, il faut continuer à se battre pour conserver les droits que les femmes ont conquis. Car, dans ce domaine comme dans d'autres, rien n'est jamais acquis.

Quand saint Paul faisait l'épître

En matière d'oppression contre les femmes, la religion chrétienne a de solides antécédents. Celui que les chrétiens appellent saint Paul a écrit quelques lettres – appelées pompeusement épîtres – à diverses petites communautés judéo-chrétiennes. Dans l'une de ces épîtres, qui date d'environ 2 000 ans, il s'explique : « *La tête de tout homme, c'est le messie ; la tête de la femme,*

c'est l'homme ; la tête du messie, c'est dieu (...) Toute femme qui prie la tête découverte déshonore sa tête (...) Car l'homme n'est pas obligé de se voiler la tête : il est à l'image de la gloire de dieu, mais la femme est la gloire de l'homme. Car l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme vient de l'homme. L'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme ».

Six siècles avant l'apparition de l'Islam, le premier des chrétiens imposait aux femmes le voile dans la prière et la sujétion en général. Aujourd'hui encore les vieilles sornettes de saint Paul constituent toujours une référence pour les adeptes du christianisme, et pèsent encore sur la morale et les mœurs qui dominent dans cette société.

Quand l'Unesco invite un apologiste de la lapidation des femmes

Le frère de Tarik Ramadan, Hani Ramadan, qui défend la lapidation des femmes adultères, l'exécution des homosexuels et autres crimes et atrocités au nom de la charia, était officiellement invité, dimanche 18 janvier, par l'Unesco pour débattre dans un forum sur le « *dialogue des cultures* ».

Il aura fallu la mobilisation de féministes dont Fadela Amara, auteur de *Ni putes ni soumises* et de Chadhort Djavann, auteur de *Bas les voiles* pour que l'invitation soit annulée. Et l'Unesco, qui n'est rien moins que l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, de

se justifier au prétexte que « *l'intérêt était de faire venir des gens sur les positions les plus opposées* ».

Triste époque que celle qui voit des intellectuels accepter de débattre avec un défenseur de la torture et considérer que la lapidation des femmes est une « *opinion* ».

En Irak, un décret contre le droit des femmes

Des femmes ont organisé une manifestation de protestation à Bagdad contre un décret du gouvernement de transition irakien qui abroge les lois de l'État en vigueur depuis 1959 pour les remplacer par les lois islamiques.

Déjà, la situation sous la dictature de Saddam Hussein n'avait rien d'idéal, et des femmes avaient été exécutées par ce régime sous couvert de lutte contre la prostitution. Mais le fait que le gouvernement installé par les États-Unis et la

Grande-Bretagne remette le sort des femmes entre les mains des autorités religieuses montre quel genre de libération les troupes de Bush et Blair sont venues imposer à l'Irak.

J.S.

• Loi Perben

Une injustice (en bande organisée) de plus du ministère de la Justice

Le projet de loi du ministre de la Justice Perben contre ce qu'il appelle la « criminalité organisée » est, aux dires de ceux des avocats, des juges ou des hommes politiques qui le critiquent, une loi fourre-tout qui s'en prend à nombre de libertés individuelles et collectives.

On peut citer, en vrac, la prolongation de la garde à vue, c'est-à-dire de la période où on reste aux mains de la police sans avoir vu un juge ni, bien sûr, un avocat, la libéralisation des écoutes téléphoniques, peut-être même, un jour, par des sociétés privées sous-traitantes de la police, l'embauche d'indi-

cateurs professionnels, l'infiltration de policiers ou d'indicateurs un peu n'importe où, le fait que le témoignage anonyme d'un officier de police judiciaire pourrait suffire à inculper un prévenu, voire à le faire condamner (ce qui est déjà, à part l'anonymat, souvent le cas) et bien d'autres choses encore.

Mais le problème que personne n'a soulevé et qui concerne directement le monde du travail, c'est que ce projet, par certains côtés, pourrait bien être, dans le futur, une loi antiouvrière et antisyndicale.

En effet, la « destruction d'un bien » et la « séquestration » feraient maintenant partie des « crimes » dans la mesure où ils

seraient commis en « bande organisée ». On voit tout de suite que des travailleurs qui envahissent les bureaux de leur direction parce qu'ils viennent d'être licenciés, ou qui séquestrent quelques heures leur directeur pour l'obliger à rendre des comptes, pourraient être accusés de « séquestration » et « destruction d'un bien » s'ils ont cassé une porte ou une table, et d'avoir agi « en bande organisée », surtout si c'est une action syndicale.

Ce n'est pas explicitement prévu par la loi mais ce n'est pas exclu non plus et on peut compter sur les avocats patronaux pour y faire entrer ce type de faits.

Par ailleurs, le projet prévoit

que serait un crime aussi « l'aide au séjour irrégulier des étrangers » si elle est en bande organisée. En conséquence, une association populaire qui apporte des couvertures à des grévistes de la faim réclamant des titres de séjour, ou qui les aide à occuper un lieu quelconque, comme une église, pourrait aussi se voir lourdement condamnée en application d'une telle loi puisque cette association agirait en « bande organisée » pour aider des étrangers en séjour irrégulier.

Par contre, les délits financiers sont exclus et d'ailleurs, puisque ce projet prévoit des réductions importantes de peine en cas d'aveu, il suffirait que des politiciens ou des hommes

d'affaires, n'aimant pas la publicité, préfèrent, pour éviter un procès public, négocier une modeste amende, sous le couvert de la loi, dans le secret du cabinet d'un juge.

Si cette loi est adoptée, il sera très révélateur de juger si, dans la campagne électorale qui vient, les partis de gauche s'engagent, s'ils revenaient un jour au pouvoir, à abroger tous les articles de cette loi, en même temps, pour faire bonne mesure, à abroger les lois qui amputent les retraites, les indemnités des chômeurs et bien d'autres, contre lesquelles ils ont protesté platoniquement...

• L'inventeur du « contrat de projet »

Un proche de Fabius et du patronat

Michel de Virville vient de faire l'actualité en proposant la création d'un « contrat de projet ». Ce contrat de travail à durée déterminée de longue durée, voilà des années que le patronat en rêvait.

Ainsi, alors que les contrats à durée déterminée sont limités à dix-huit mois, et sont en principe réservés à des remplacements ou à des surcroûts temporaires d'activité, le nouveau contrat pourra concerner toutes sortes de projets, de missions ou de chantiers, et durer jusqu'à cinq ans. En un mot, il permettrait au patronat d'accroître la précarité du travail.

L'individu n'en est pas à son premier mauvais coup contre les travailleurs. Jusqu'à présent, son nom était surtout attaché à la direction du groupe Renault. En tant que secrétaire général chargé de la direction des ressources humaines, il fut notamment l'artisan de la fermeture de l'usine belge de Vilvorde en 1997 et de toutes les suppressions d'emplois effectuées depuis dans le groupe.

Son entrée dans les sphères gouvernementales remonte à 1986, date à laquelle il intégra l'équipe du Premier ministre de Mitterrand, Laurent Fabius. Deux ans plus tard, c'est avec

Rocard qu'il copine. Lorsqu'au nom de « l'ouverture », Rocard nomme l'ex-secrétaire du Parti Républicain Jean-Pierre Soisson, ministre du Travail, de Virville sera son chef de cabinet.

En 1993, il rejoint l'ancien chef de cabinet de Fabius, Louis Schweitzer, à la direction de Renault. Ses nouvelles fonctions n'empêchent pas de Virville de continuer à fréquenter les antichambres gouvernementales, quelle que soit la majorité du moment. C'est ainsi qu'en 1996, il se retrouve chargé d'une mission sur la formation par Jacques Barrot, alors ministre du Travail dans le



De Virville remettant son rapport à François Fillon.

gouvernement Juppé.

En lui commandant récemment un rapport sur le « toilettage du Code du Travail », Fillon ne prenait donc aucun risque ; les propositions de De Virville ne pouvaient aller ni

contre la volonté du gouvernement actuel ni contre celle du Medef et du patronat. Et ce ne sont pas ses liens avec la mouvance socialiste qu'incarnent les Fabius et Rocard qui pouvaient laisser penser le contraire.

• Le programme du FN

Contre les travailleurs, toute !

Entamant sa campagne électorale, le Front National répète qu'il est à la fois « national » et « social ». En ce qui concerne le « national », il est incontestable que la « préférence nationale » et la « discrimination positive », franchement xénophobes, sont au cœur de la propagande du FN. Quant au « social », la démagogie des discours, se fondant selon ses dirigeants sur un prétendu « bon sens », cache mal le caractère antiouvrier de ce programme.

Sur les principales difficultés que rencontre la population laborieuse, le Front National défend des positions diamétralement opposées aux intérêts des travailleurs. Le FN critique la loi Aubry sur les 35 heures essentiellement parce qu'elle diminue le temps de travail alors qu'il faudrait travailler plus. « Nous avons adopté la loi des 35 heures ; il fallait faire celle des 42 heures » expliquait Le Pen dans une interview au Monde en avril 2003.

Il y a aujourd'hui près de

trois millions de chômeurs. Mais selon le FN, les statistiques grossissent et faussent les chiffres, en confondant les « vrais » chômeurs avec ceux qui le seraient de façon « illégitime », parce qu'ils ont une « préférence pour l'assistanat », façon à peine voilée de traiter les chômeurs de fainéants. Tout comme le font Raffarin et Fillon.

Pour créer des emplois, le FN propose, comme l'a expliqué récemment à la radio Marine Le Pen, « protéger et aider les PME/PMI » par

l'octroi de subventions, recette éculée, mise en pratique par tous les gouvernements de droite comme de gauche, et qui a montré son efficacité... pour les patrons.

Et puis on se souvient des déclarations de Le Pen lui-même, pendant les mouvements contre le recul de l'âge de la retraite et la baisse des pensions, en avril-mai 2003. A ses yeux, la réforme projetée était timorée : « Au lieu de décider de la retraite à 60 ans, il fallait progressivement la reporter

à 70 ans pour ceux qui le désirent » avant de s'en prendre aux fonctionnaires, accusés de bénéficier « d'avantages » scandaleux.

De tels propos et projets suffisent à situer Le Pen, ce patron milliardaire, et son parti, dans le camp des ennemis mortels de la classe ouvrière. Aucun travailleur, chômeur, homme ou femme de la population laborieuse, ne peut voir en eux des porte-parole des intérêts du monde du travail.

Lucienne PLAIN

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Voile et extrême droite

Succès ou pas, les manifestations de samedi appelées par le PMF, Parti des musulmans de France, sous le prétexte de protester contre la future loi qui interdirait le port du voile islamique à l'école ?

Par le nombre certainement pas. Celle de Paris, n'aurait finalement attiré que quelques milliers de personnes, bien que en dernière heure d'autres se soient joints à l'appel du PMF, dont l'UOIF, liée aux Frères Musulmans et un des groupes du Conseil français du culte musulman que le gouvernement prétendait avoir amadoué en lui donnant de l'argent et du poids au nom de l'organisation officielle de la communauté musulmane.

Les calculs de Sarkozy

Mais le nombre n'était pas forcément ce que visait Mohammed Latrèche, le leader du PMF. La première à avoir parlé d'un possible cortège de 20 000 personne fut d'ailleurs... la police. Cette insistance à grossir le nombre des manifestants comme l'énorme déploiement policier autour du cortège, complaisamment rapporté par les médias, n'était sans doute pas le simple fait de l'aveuglement des stratèges du ministère de l'intérieur. Grossir les dangers (réels ou imaginés) de l'extrême droite, de l'insécurité et de l'immigration est l'axe de la politique de Sarkozy. Plus facile ainsi de montrer inflexibilité et capacité à y faire face ! Les milliers de flics qui entouraient les maigres troupes du PMF n'étaient pas là pour celles-ci, mais pour les millions de téléspectateurs de France et de Navarre, pour flatter leurs préjugés et fouetter leurs craintes. C'est ceux-là qu'elles entendaient convaincre que loi ou pas (d'autant plus que le ministre s'était dit défavorable à celle-ci) le principal rempart contre les hordes islamistes restait... Sarkozy lui-même.

Et c'est sans doute le même calcul qu'a fait Latrèche. Simplement renversé, et pour un autre public que Sarkozy. Qu'importe pour lui de n'avoir pas réuni beaucoup de monde entre République et Nation, si des millions de musulmans ont pu le voir, eux aussi, à la télé ! Et enregistrer qu'il était le plus radical et le plus virulent à dénoncer les maux dont ils souffrent dans ce pays, même si en réalité c'est en tant que prolétaires et non en tant que musulmans.

Ceux de Latrèche

La démagogie d'un Latrèche (et de tous ses nombreux concurrents dans le milieu musulman réactionnaire) c'est de tenter de faire croire que l'interdiction du voile à l'école serait le symbole de toutes les attaques dont souffrent des musulmans dans ce pays (racisme, vexations policières et exclusion, en particulier des jeunes, vivant dans les cités de banlieue et subissant de plein fouet les conséquences du chômage et de la dégradation sociale) comme dans le monde (la guerre permanente de l'État d'Israël contre les Palestiniens et la guerre anglo-américaine contre l'Irak).

Porté par la montée de la pratique reli-

gieuse et de l'islamisme, y compris dans les milieux de l'immigration en France, le PMF peut-il atteindre son but qui est d'établir un parti d'extrême droite prétendant représenter les intérêts de la population musulmane de ce pays ? L'évocation d'un régime qui imposerait la charia dans certaines cités ou à une partie des cités en France semble une divagation. Et pourtant aujourd'hui même la situation des filles dans des familles maghrébines d'un certain nombre de ces cités, mise en lumière par le mouvement « Ni putes, ni soumises », montre comment, dans le cadre et sur le territoire de la République française, on peut écraser une partie de la population pauvre en s'appuyant sur les préjugés d'une autre. Jusqu'où cela ne pourrait-il aller si ces préjugés étaient cultivés, utilisés et encadrés par une organisation de démagogues décidés à s'imposer de gré ou de force et sans scrupules sur les moyens à employer ?

Au-delà de la loi

Nous ne savons pas encore comment sera formulée la loi sur l'interdiction des signes religieux à l'école, ni même si elle sera passée (un certain nombre de politiciens sont réticents), encore moins comment elle sera utilisée. A priori une telle loi devrait permettre aux jeunes filles du milieu maghrébin de refuser plus facilement le port forcé du voile et faire face à la pression islamiste. Permettre aussi aux enseignants d'aider ces jeunes filles. A condition qu'il y ait des gens pour militer et se battre contre l'oppression des femmes. Et pas seulement les jeunes filles des familles musulmanes ou les seuls enseignants. Surtout si des organisations d'extrême droite s'implantaient dans la population musulmane et y faisaient régner leur loi à elles.

Un PMF implanté dans le milieu populaire musulman serait l'équivalent d'un FN implanté dans les milieux populaires de ce pays. Alors pour combattre l'extrême droite il ne faudrait certainement compter ni sur l'État, ni sur une loi, ni sur les forces politiques, de gauche ou de droite, liées à la bourgeoisie. Celles-ci serait les premières à proposer à un Le Pen ou à un Latrèche qui engrangeraient les succès, de leur faire la place et leur laisser le pouvoir qu'ils demandent. Elles l'ont fait dans le passé ou dans d'autres pays.

A la pression de l'extrême droite (musulmane, catholique, juive ou païenne) il faut exercer une contre-pression, aux préjugés qu'elle ressasse il faut opposer des idées libératrices, au repli sur eux-mêmes qu'elle propose aux opprimés il faut opposer des perspectives d'une autre vie et d'une autre société.

C'est pourquoi la simple question de l'interdiction du voile à l'école aujourd'hui est un combat militant qui est non seulement celui des femmes, mais celui de tous les travailleurs conscients et de tous les militants du mouvement ouvrier.

Robert PARIS

Convergences Révolutionnaires n° 31 (Janvier-février 2004), bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Loi Fillon, accords d'entreprise, représentativité... Les syndicats embourbés dans le « dialogue social »

Articles : Que peut-on attendre de la campagne commune LO-LCR ? – Sarkozy contrôle l'immigration... Et livre les travailleurs immigrés aux patrons – Réformes, restrictions et agitation dans les universités françaises et allemandes – Belgique : des travailleurs qui aiment trop leur employeur ! – Algérie : le conflit Bouteflika-Benflis – Une tribune du PSTU (Brésil) sur Lula et l'extrême gauche.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
Ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19 -
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

. Chômeurs

Plus de contrôles, mais pas plus d'emplois

Selon l'ancien directeur de l'ANPE, Jean Marimbert, il faudrait désormais contrôler les chômeurs de plus près : tel est le sens du rapport qu'il a fourni au ministre des Affaires sociales mercredi 14 janvier. Il déplore que les « abus » soient insuffisamment sanctionnés, à cause du système et du manque de personnel qui ne permettent pas d'effectuer des contrôles corrects.

Il constate tout d'abord que les agents de l'ANPE et de l'Unedic, considérant que « *leur métier est de fournir des services aux demandeurs d'emplois* », répugnent à traquer – c'est tout à leur honneur – ceux qu'il appelle les « *faux chômeurs* ». Leur nombre serait plus important que les chiffres relevés, qui sont infimes. Pour étayer cette assertion, il se réfère au « *sentiment* » prévalant dans la population « *que si la plupart des chômeurs le voulaient vraiment, beaucoup pourraient retrouver un emploi* ». Comme si les préjugés qui règnent valaient preuve ! 2 030 personnes ont été exclues du système d'indemnisation en 2000, et 1 705 en 2001, soit respectivement 0,08 % et 0,09 % du nombre de chômeurs indemnisés, Marimbert trouve que ce n'est pas assez : « *Une vingtaine de cas par département et par an reflète tout de même assez mal la perception diffuse que la population et les acteurs de terrain (...) peuvent avoir de ce phénomène.* »

Pour y remédier, il propose, d'une part, de rapprocher les services qui s'occupent des chômeurs afin qu'ils coopèrent plus et, d'autre part, d'intensifier les contrôles en créant, d'ici à deux ans, un contrôleur à temps plein pour dix mille emplois indemnisés.

À défaut de créer des emplois, ce dont le gouvernement est bien incapable puisqu'il accède à tous les désirs du patronat et montre lui-même la voie en réduisant le personnel dans les services publics, cette mesure permettra de faire

la chasse aux chômeurs et d'en radier des listes, sous prétexte de limiter les abus. Même si quelques individus trouvent la faille pour toucher des allocations chômage auxquelles ils n'auraient pas droit, ces fraudeurs n'ont pas l'envergure d'un Jean-Marie Messier, ou de quelques autres qui n'ont pas été pris la main dans le sac. Mais pour l'immense majorité des chômeurs, qui cherchent en vain un travail, les allocations sont une des dernières ressources qui leur évite de tomber dans la pauvreté totale.

Ce rapport arrive à point pour conforter la propagande contre les chômeurs, et plus généralement contre les travailleurs, que développe le gouvernement, qui cherche à les faire passer pour des fainéants, des nantis, voire des escrocs. Cette démagogie exclut de toute responsabilité dans la cause du chômage les nantis, ceux qui détournent à leur seul profit le produit du travail de millions de personnes et licencient par milliers quand cela leur permet d'accroître encore plus leurs bénéfices.

M.L.



À l'ANPE... toujours aussi peu d'emplois !

Éviter le « gaspillage » pour donner plus aux riches

En présentant ses vœux à la presse, Francis Mer, le ministre de l'Économie, a déclaré que ce n'était pas parce que « *la croissance était en train de passer dans les faits* » qu'il fallait la « *gaspiller* ». Pas question donc pour le gouvernement de dépenser plus – pour développer les services publics ou augmenter les salaires des fonctionnaires, s'entend. Afin de « *consolider la reprise* », il faut, dit-il, au contraire, poursuivre les réformes engagées sur l'assurance maladie et le Code du travail. Traduit en clair, cela signifie ponctionner et précariser plus encore la population travailleuse.

La « croissance » est servie à toutes les sauces pour justifier les attaques

contre les travailleurs. À en croire le gouvernement, qui n'en sait pas plus que les économistes qui se vantent de pouvoir faire des prévisions dans cette économie incontrôlable, la reprise serait en cours pour cette année, ou la suivante, ou... pour plus tard. Prendre la moindre mesure en faveur de la population laborieuse risquerait d'effaroucher cette reprise, veulent-ils nous faire croire. Mais pour Mer, baisser l'impôt sur le revenu de 3 % – ce qui profite surtout aux plus riches – distribuer des exonérations fiscales ou des aides au patronat par millions, ce n'est pas « gaspiller » l'argent de l'État...

• SNCF

Les raisons du mécontentement

Aucune augmentation de salaire au titre de l'année 2003, moins de 1 % promis d'ici à la fin 2004, les cheminots sont avertis : la direction ne leur fera aucun cadeau. Pour Louis Gallois, président de la SNCF, l'heure est à la compétitivité et à la rentabilité, et les cheminots n'ont qu'à se serrer la ceinture compte tenu des 250 millions d'euros que les grèves du printemps dernier, contre le projet Fillon de réforme des retraites, auraient coûtés à la SNCF.

Mais les raisons du mécontentement des travailleurs du rail ne se résument pas au blocage des salaires. Les suppressions de postes se multiplient dans tous les secteurs et la direction a annoncé que 3 500 départs en retraite ne seraient pas remplacés. Le manque d'effectifs se fait sentir partout. Parmi les filiales ou les sous-traitants de la SNCF, des centaines d'emplois sont directement menacés, comme par exemple sur des grandes lignes de nuit France-Italie, supprimées sous prétexte qu'elles ne seraient pas assez fréquentées, donc pas assez rentables. Les conditions de travail se dégradent avec des pressions incessantes sur les jeunes, soumis à l'autorité des chefs d'atelier qui ont visiblement reçu la consigne de leur serrer la vis.

Le débat au gouvernement sur le « service minimum » fait également peser la menace de nouvelles dispositions antigrèves, particulièrement impopulaires parmi les cheminots. À la SNCF, l'obligation de déposer un préavis de cinq jours pleins avant le déclenchement d'un mouvement existe déjà. Mais cela ne suffit pas au gouvernement et au patronat, qui voudraient bien mettre un frein plus puissant à l'exercice du

droit de grève. Soit dit en passant, la loi italienne sur l'interdiction de faire grève aux heures de pointe, avec une disposition de réquisition des cheminots pour garantir le service minimum, n'a pu empêcher une majorité de cheminots et de travailleurs des transports en commun des principales grandes villes du pays de se mettre récemment en grève pour défendre leurs revendications, en balayant toutes les entraves

juridiques. Ce qui n'est certes pas une raison pour laisser Chirac-Raffarin mener à bien leur projet « d'alarme sociale »...

mais ce qui constitue le gage qu'on n'arrête pas par des textes de loi réactionnaires des travailleurs décidés à se défendre.

Les raisons de se mobiliser le 21 janvier ne manquaient donc pas.

L.P.



Manifestation à propos des retraites en mai 2003.

25% de baisse du pouvoir d'achat

Une étude récente de la fédération des cheminots CGT sur les salaires des cheminots met en évidence la baisse très sensible de leur pouvoir d'achat. L'étude compare la hausse des prix depuis 1981 d'après l'indice officiel Insee avec la progression de la « valeur du point de grille » (qui détermine à la SNCF le traitement brut, les indemnités de résidence, la plupart des primes et toutes les retraites).

Le résultat est édifiant : le salaire brut a perdu 15,50 % par rapport aux prix durant cette période. De plus, toujours selon cette étude, les cotisations

sociales sont passées de 9,1 % en 1981 à 16,15 % du salaire brut en 2003 pour les actifs. Ainsi, la perte de pouvoir d'achat de la valeur nette du point, donc du salaire net, est de 25,2 %, un quart du salaire !

C'est en particulier le résultat de la désindexation des salaires sur les prix instaurée en 1982 par le gouvernement Mauroy que les centaines de milliers de cheminots actifs et retraités continuent de payer, comme le restant des travailleurs.

L'étude mesure aussi l'évolution du salaire d'embauche par rapport au Smic. Là encore le constat est accablant.

En 1972, un cheminot embauché avec un CAP touchait 58,5 % de plus que le Smic. En 1981, 31,4 % de plus et aujourd'hui, seulement 6,67 % de plus qu'un smicard. Sans diplôme, le salaire d'embauche qui était 38,5 % au-dessus du SMIC en 1972 est aujourd'hui à 2,16 % en dessous ! Du coup, la direction doit verser un complément salarial qui diminue à chaque avancement en échelon et bloque le salaire pendant des années... Ainsi, de nombreux cheminots sont aujourd'hui smicards, non parce que le Smic a beaucoup progressé (il reste un salaire

minimum) mais parce que les salaires des cheminots n'ont pas suivi la hausse des prix et ont baissé en valeur réelle, en pouvoir d'achat. Cette baisse touche toutes les catégories. Un jeune conducteur gagnait 223 % de plus que le Smic en 1972, aujourd'hui seulement 68 % de plus.

Alors quand les travailleurs du rail réclament 300 euros d'augmentation de salaire, ils ne réclament que la remise à niveau minimum de leur salaire. Même pas le rappel de tout ce qu'on leur a volé.

Christian BERNAC

• À Paris-Nord

Des grévistes de mai convoqués chez les flics !

En mai-juin 2003, certains d'entre nous ont fait plus de deux semaines de grève contre les attaques gouvernementales sur les retraites. Lors d'actions et occupations traditionnelles, décidées en assemblées générales (comme dans de nombreuses grèves antérieures telles qu'en 1995) et menées massivement, nous nous sommes vu envoyer quatre cars de police pour nous expliquer la liberté du travail. Mais cette fois, l'affaire n'est pas restée sans suite. Soixante cheminots (sur la région de Paris-Nord) ont été sanctionnés par des demandes d'explication (genre d'avertissement mai-

son) suivies de plusieurs mises à pied (c'est-à-dire d'un vol sur le salaire). Par ailleurs, en refusant de reconnaître à certains le droit de grève et en les considérant abusivement en absence irrégulière, la direction a pratiqué à l'époque un autre racket sur les salaires, par des retraits largement supérieurs à ceux des jours de grève. Ce fut une innovation (si on peut dire !) menée à l'échelle nationale.

Mais ce n'était pas encore le solde de tout compte ! Il y a huit jours, plus de six mois après les événements de mai-juin derniers, sont arrivées des suites de plaintes de la

SNCF, contre « X », mais citant nommément 25 agents de conduite grévistes de Paris-Nord. Quatre d'entre eux étaient convoqués le 19 janvier au commissariat pour s'expliquer sur des « occupations » !

La convocation a soulevé quelque émotion ! Beaucoup de discussions, beaucoup de solidarité, une pétition (signée par 600 cheminots en quelques jours, dont des membres de l'encadrement), des affiches appelant à se rassembler à la police au jour et à l'heure du rendez-vous. Une centaine de personnes ont répondu à l'appel, des agents

de conduite mais aussi des contrôleurs, des agents de vente, d'accueil et des dépôts, c'est-à-dire bien au-delà du secteur concerné. Les traditionnelles torches à flamme rouge étaient de la partie. L'ambiance était chaude. Qu'à cela ne tienne, la direction n'en démord pas de vouloir donner suite.

Les plaintes peuvent être simplement classées, comme elles peuvent avoir des conséquences. Patrons de la SNCF et gouvernement durcissent le ton. Les sales coups se multiplient. Pas d'augmentation de salaires. Des nouvelles annonces de suppressions d'effectifs.

De nouvelles attaques contre le service public. Et par-dessus le marché, des attaques contre le droit de grève, une politique de gendarme d'un nouveau style à laquelle la direction semble vouloir s'exercer.

Mais il peut lui en cuire aussi. Les cheminots tiennent à défendre leur droit de grève. Et tous soulignent comment la direction a le culot de pleurer sur la libre circulation des trains pour attaquer des grévistes, mais organise allégrement et quotidiennement le bazar (trains retardés, trains supprimés) par sa politique d'économies et de sous-effectifs.

• Plan hôpital 2007

Mécontentement et journée d'action

Lundi 19 janvier, les sages-femmes des Hôpitaux de Paris de l'Assistance Publique ont entamé une grève contre une loi qui modifie leur système de gardes et qui, selon elles, les empêche d'accompagner les femmes tout au long de leur accouchement. Jeudi 22 janvier, c'est au tour de l'ensemble du personnel de santé d'être appelé à la grève par des organisations syndicales du personnel hospitalier et des organisations de médecins.

Le premier motif de cet appel est l'opposition au plan hôpital 2007 du ministre de la Santé. Cet objectif n'évoque pas grand-chose dans l'esprit des hospitaliers, si ce n'est une méfiance bien justifiée par les effets de tous les plans précédents. Les conditions de travail qui continuent à se dégrader, le manque d'effectifs et les salaires qui n'augmentent pas, entretiennent un mécontentement sensible dans les services.

Le plan hôpital 2007

Le plan hôpital 2007, annoncé par Mattei peu après son arrivée au ministère, comporte plusieurs aspects. Certaines mesures ont déjà été appliquées, d'autres sont en négociations avec les syndicats.

Ce plan porte d'abord sur la planification sanitaire. Depuis septembre 2003, le gouvernement a renforcé le rôle du directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation, qui devient pratiquement l'unique décideur des activités des établissements de santé qui dépendent de « sa » région, dans la continuité du plan Juppé, datant de 1996, qui avait institué ces Agences.

Cela va renforcer les pouvoirs de l'État dans les décisions de regroupements de services et d'établissements qu'ils soient publics ou privés.

Conséquence : de nouvelles suppressions de structures de proximité.

Le plan prévoit aussi une aide à l'investissement pour les établissements de santé. Ces investissements sont financés par un fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés, alimenté par l'assurance maladie. Ces charges, qui pèsent sur la Sécurité sociale et qui permettent au gouvernement d'invoquer son déficit, vont donc augmenter.

Du coup, un certain nombre d'établissements pourraient réaliser des travaux indispensables

– et on connaît l'état de vétusté de certaines structures, en particulier à Paris ! Mais ce fonds servira aussi à financer les restructurations décidées par les Agences régionales de l'hospitalisation, dont des regroupements d'établissements qui entraîneront des fermetures de lits.

L'introduction de la tarification à l'activité

Un nouveau mode de calcul fera dépendre plus qu'auparavant le financement des établissements de santé de leur activité constatée et prévisible.

Mais ces objectifs prévisibles seront corrigés et encadrés par le ministère qui les adaptera à ses consignes de limitation des dépenses. Les établissements seront de plus en plus poussés vers une logique comptable : spécialisation et regroupements d'activités, suppression de structures jugées non rentables.

Tout cela reste dans la ligne des politiques passées. Par exemple, les activités de psychiatrie, de soins et de réadaptation échappent à cette tarification à l'acte et restent financées par le système de la dotation globale. Système qui n'a pas empêché la disparition de milliers de lits de psychiatrie, d'où la

détresse pour des milliers de malades qui se retrouvent à la rue dans les pires conditions.

En ce qui concerne les Urgences, l'établissement recevra un forfait annuel pour les infrastructures, plus un forfait calculé par rapport au nombre de passages aux Urgences. Le mode de calcul change mais rien n'indique que l'accueil aux Urgences cessera d'être le problème permanent tel qu'on le connaît aujourd'hui, ni surtout que les établissements auront plus les moyens de réagir devant des situations exceptionnelles comme la canicule de l'été dernier.

Le mécontentement des médecins hospitaliers

Actuellement, les praticiens hospitaliers publics, dont le statut est proche de celui de la fonction publique, sont recrutés par un concours national et sont libres de choisir l'orientation médicale de leur service.

Le nouveau mode de désignation des médecins renforcerait le contrôle de l'établissement public sur ces orientations, en donnant la possibilité à l'établissement de recruter des médecins sur la base d'un projet médical d'établissement.

Il y a peu de chances que cela

permette de corriger les disproportions de la présence médicale entre spécialités et régions. Il n'est en effet pas question d'augmenter le recrutement des médecins et surtout pas sur la base des besoins constatés. Les médecins resteront eux aussi victimes de la politique d'économies de l'État.

Une situation générale déjà inacceptable

Mais pour l'ensemble du personnel hospitalier, il est clair que ce plan aura pour effet de renforcer la politique de restrictions et de restructurations. C'est pourquoi il y a toutes les raisons pour que les manifestants se retrouvent nombreux jeudi 22.

Les assemblées générales destinées à préparer cette journée ont été peu nombreuses et pas trop fréquentées. Les organisations syndicales n'ont pas déployé une activité débordante pour y appeler.

Néanmoins, le manque d'effectifs, les absences non remplacées, le manque de matériel au quotidien, le trop faible nombre de lits justifient largement une réaction du personnel hospitalier.

Correspondant L0

• Maisons de

Triste état

Dans les maisons de retraite, le manque de place et le sous-effectif « sont devenus un mal chronique » affirme une récente enquête de la revue 60 millions de consommateurs, mensuel de l'Institut national de la consommation.

Plusieurs mois après les grandes déclarations du gouvernement en matière d'aides aux personnes âgées suite aux 15 000



• Aide à domicile

On va craquer !

À l'Amsad (Association médico-sociale à domicile), nous sommes 350 femmes auxiliaires de vie qui assurons des soins, ainsi que l'entretien, les courses et certaines démarches, pour les personnes âgées du 20^e arrondissement de Paris. L'association comprend également un service de soins infirmiers à domicile.

Depuis longtemps, nous avons des raisons de revendiquer : salaire insuffisant (pour dix ans d'ancienneté, à peine 8 euros de l'heure, et encore, après un stage nous donnant la qualification « d'auxiliaire de vie »), paye horaire, dont le montant mensuel est irrégulier, absence de tickets restaurant, et pas même un local pour se restaurer à midi (ce qui est pourtant l'obligation minimum légale). De 13 heures à 14 heures, on se gèle dans la rue avec nos sandwiches à la main.

Depuis des années, nous réclamions d'être mensualisées. L'association nous a alors fait miroiter l'annualisation, c'est-à-dire l'obligation de faire 1 600

heures par an contre un salaire plus régulier. Mais, en échange, nous devons accepter tous les clients, même si on ne s'entend pas avec eux ou même s'ils sont malades mentaux, ce qui arrive souvent et nécessite d'autres compétences. Depuis, plusieurs avertissements sont tombés pour obliger les auxiliaires de vie à respecter ces conditions.

Surtout, alors que jusqu'à présent chaque employée avait un secteur défini, nous sommes maintenant obligées d'aller n'importe où dans l'arrondissement. Les temps de trajet s'allongent jusqu'à trois quarts d'heure entre deux clients. Or nous n'avons chaque mois que sept heures par mois de trajets payées. On peut parfois perdre ces sept heures en une semaine. Les trajets supplémentaires sont à prendre sur notre temps et notre fatigue personnels.

Nous sommes censées apporter aide et réconfort aux personnes âgées, mais on est en train de puiser dans nos réserves physiques.

• Mutuelles

Les classes populaires paient de plus en plus

Les prix des mutuelles et des assurances complémentaires vont considérablement augmenter tout au long de l'année. Le président de la Mutualité française annonce une hausse « de 10 % en moyenne » en 2004, parce que, parmi les dépenses de santé qui ne seront plus remboursées par la Sécurité sociale, plus d'un milliard d'euros seront reportés sur les mutuelles.

À force de diminuer les dépenses prises en charge par la Sécurité sociale, les gouvernements successifs ont aggravé la situation : seuls ceux qui ont les moyens de suivre cette hausse pourront continuer à se soigner même si cela rogne encore leur niveau de vie. Pour les autres – ceux justement dont les ressources sont insuffisantes – la part qu'ils ont à assumer sans remboursement ne cesse d'être augmentée ce qui veut dire qu'ils risquent d'attendre trop longtemps avant de se soigner ou de

réduire les temps de traitement faute de moyens suffisants. Dans tous les cas le plan d'économies sur la Sécurité sociale imposé par Raffarin et son ministre Mattei se fait sur le dos des classes populaires qui en paient la note. Ainsi au 1^{er} janvier le forfait hospitalier, créé en 1983 par le ministre socialiste Bérégovoy pour couvrir les frais d'hébergement du malade, a augmenté de près de 22 %. Depuis le 1^{er} janvier également, les soins réalisés avant ou après une hospitalisation pour une intervention chirurgicale ne sont plus remboursés à 100 % par l'assurance maladie. Par exemple la consultation préalable à l'anesthésie ne sera remboursée qu'à 70 % et les éventuelles séances de rééducation après l'opération qu'à 60 %. Les malades doivent, soit régler 30 à 40 % de la facture de leur poche, soit se les faire rembourser par leur mutuelle quand ils en ont une.

retraites

t des lieux

morts de la canicule, dont 6 000 vivaient dans des maisons de retraite, force est de constater que rien n'a changé.

D'après cette enquête, dans les maisons de retraite, beaucoup de locaux sont inadaptés : 20 % des lits se révèlent non conformes, tandis que 20 % des établissements d'hébergement sur les 9 354 existants sont hors normes et devraient donc être fermés. Faute de personnel ayant les compétences requises et en nombre suffisant – il manque 20 000 postes d'infirmiers au niveau national –, les soins sont administrés par des auxiliaires de vie (pansements, perfusions, etc.). Des personnes âgées subissent des maltraitements verbaux et physiques ; d'autres sont parquées dans des chambres exigües, sans eau chaude, avec parfois une douche tous les quinze jours, laissées à l'abandon faute d'un personnel suffisant et formé ; parfois elles manquent de nourriture. Près de 30 % des personnes âgées en maison de retraite présenteraient des symptômes de dénutrition. Les critères de rentabilité remplacent trop souvent les règles d'humanité.

Au lendemain de la canicule, le gouvernement avait lancé un

plan dit « *vieillesse et solidarité* » pour remédier à la situation. Raffarin déclarant que le gouvernement allait créer 10 000 nouvelles places dans les maisons de retraite d'ici à 2007 (il en manque au bas mot 40 000), recruter 15 000 soignants supplémentaires (soit un poste et demi par maison de retraite), climatiser au moins une pièce dans chaque établissement. Or, les besoins réels sont bien plus importants : un peu moins de 600 000 personnes âgées vivent en maison de retraite ou en logement foyer et, entre 2005 et 2010, il est prévu d'en accueillir environ 500 000 supplémentaires de plus de 85 ans !

Le projet du gouvernement apparaît donc notoirement insuffisant : il ne peut couvrir les besoins de première nécessité et, a fortiori, encore moins faire face aux besoins à venir. Rappelons qu'en moyenne, en France, il y a 4 personnes pour s'occuper de 10 résidents (contre 8 pour 10 en Allemagne, 10 pour 10 en Belgique et 12 pour 10 en Suisse). Et ce n'est qu'une moyenne ! Tout le monde se souvient des conséquences désastreuses de la situation cet été, là où il n'y avait, la nuit, qu'une infirmière, voire un gardien, pour surveiller et apporter les soins à cinquante, voire soixante personnes âgées.

La situation établie par l'enquête de 60 millions de consommateurs n'est pas près de disparaître, grâce aux mesures promises par Raffarin... En supposant, ce qui n'est pas garanti, que ce projet voie le jour !

René CYRILLE

s cher

Quant aux compagnies d'assurances, qui entrent en concurrence avec les mutuelles en proposant des « complémentaires santé », elles ne sont pas les dernières à appliquer des hausses de tarifs. Ainsi, sans attendre les nouveaux déremboursements de la Sécurité sociale, les AGF avaient augmenté leurs primes de leurs « complémentaires santé » de 8 % sur l'année 2003. Pour ces compagnies d'assurances, il n'est pas question d'écarter les bénéfices qu'elles engrangent, c'est à leurs clients de payer de plus en plus. Quand le président des AGF, Jean-Philippe Thierry, annonce que l'année 2004 doit permettre « *une nouvelle amélioration de la rentabilité* » pour ce groupe déjà richissime, on sait déjà qui va en faire les frais.

Annie ROLIN

. Medef

Seillière content de Chirac et Raffarin

Mardi 20 janvier, le Medef tenait son assemblée générale à Lille. Le quotidien *Les Échos* publiait le même jour un entretien avec son président, le baron Seillière, dans lequel celui-ci a exprimé sa satisfaction des différentes mesures gouvernementales : un plus grand contrôle des chômeurs, le service minimum dans les transports publics, les contrats de mission, la suppression de la taxe professionnelle, les menaces contre la Sécurité sociale, etc.

Il s'est réjoui de l'attaque annoncée contre la Sécurité sociale, mais il attend de voir pour dire ce que sera, à l'avenir, la participation patronale au système de santé. Il admet du bout des lèvres que les entreprises ont une part de responsabilité dans les accidents du travail, mais n'en dit pas plus.

Il applaudit l'attaque menée au printemps dernier contre les retraites, et la signature par tous les syndicats de l'accord sur la formation professionnelle. « *Nous voyons bien, nous, l'évolution des syndicats*, dit-il. *Au-delà du jeu des apparences, leur compréhension de la situation économique et sociale de notre pays est réelle. Tous, sans exception, sont conscients des raideurs de la société française, des risques de ne pas s'engager*

dans les réformes. » Le patron des patrons compte donc sur un des dirigeants syndicaux pour pouvoir remettre en cause ce que les salariés avaient obtenu dans le passé au prix, souvent, de luttes difficiles.

À l'entendre, tout le droit social devrait passer à la trappe. Il se félicite de la refonte proposée par de Ville et des « CDD de mission ». Il veut des contrats « sur mesure » pour le patronat privé. Quant au droit social, il ne devrait pas dépasser les généralités figurant dans la réglementation européenne, basée sur le principe du « plus petit dénominateur commun ». Et il souhaite « *un maximum de 48 heures de travail par semaine, de 11 heures par jour, 36 heures de repos hebdomadaire continu, 4 semaines de congés payés* », ce qui signifierait la fin des week-ends chômés et celle des congés payés sous leur forme actuelle !

Il est satisfait du renforcement du contrôle sur les chômeurs, qui ne doivent pas « *s'installer dans l'indemnisation* ». Mais encore faudrait-il que le patronat, lui, ne s'installe pas dans les licenciements à la chaîne. Les exigences des



employeurs qu'il évoque, et qui réclament de nouveaux assouplissements en matière de licenciements, ne vont pas dans le sens de permettre aux chômeurs de retrouver un emploi, bien au contraire.

Quant à la réforme de la taxe professionnelle, il répond au journaliste qui lui demande par quoi la remplacer : par rien. Il revendique la disparition pure et simple d'un impôt qui alimente les budgets des municipalités. Après avoir dit toute sa satisfaction de l'actuel gouvernement, il salue le gouvernement de la gauche plurielle qui a entamé la liquidation de la taxe professionnelle en supprimant la part payée par les patrons sur les salaires.

Qui a dit que le grand patronat ne trouvait plus de personnel ?

Jacques FONTENOY

. Recensement

Sur le dos des agents recenseurs

Des agents recenseurs ont commencé à sonner aux portes depuis le 15 janvier. Ce recensement inaugure une nouvelle méthode. Plus fréquent, il aura désormais lieu chaque année, mais ne concernera à chaque fois qu'un échantillon de la population. Le changement, prévu par la loi dite « démocratie de proximité » en février 2002, a été voté par la gauche, et la droite commence à l'appliquer.

La fiabilité de ce nouveau système a été contestée par des scientifiques, et également par des maires qui soulignent que ce genre de comptage risque d'oublier un certain nombre de gens et par conséquent de sous-estimer le nombre réel d'habi-

tants. Or, si la population est sous-estimée, la commune concernée recevra moins d'argent de l'État.

Ce recensement introduit un autre changement : l'État en confie la réalisation aux communes, ce qui n'est pas un cadeau. Car, pour recruter les agents recenseurs, il leur attribue une somme insuffisante, qui ne couvrira qu'environ le tiers du coût des opérateurs.

Jean-Michel Charpin, directeur général de l'Insee, l'organisme officiel chargé de chapeauter l'opération, a justifié ce choix auprès des maires récalcitrants. « *En matière de rémunération des agents recenseurs, l'Insee n'a pas souhaité sembler s'immiscer dans*

la gestion des communes », a-t-il déclaré. En fait, sous prétexte d'« autonomie des communes », il leur est demandé de charger encore un peu plus la barque de la taxe d'habitation afin de financer ce recensement. Ce haut fonctionnaire, déjà responsable en 1999, du temps du gouvernement Jospin, d'un rapport contre les retraites des salariés, ne faillit pas à sa réputation.

Charpin distribue les conseils aux maires sur la façon de faire des économies sur le dos des 18 000 personnes qui assureront ce recensement : « *Rien ne s'oppose à la poursuite d'un paiement des agents recenseurs à l'acte. D'ailleurs, cette formule a été largement employée par les communes*

qui ont réalisé le test de collecte de janvier 2003 », souligne-t-il. Charpin déclare aussi avoir fourni aux maires « *toute information souhaitée sur les niveaux de rémunération des agents recenseurs lors du recensement de mars 1999* ». Lors de cette opération, le gouvernement avait établi un barème extrêmement bas, les agents recenseurs n'avaient guère touché plus de 3 200 francs pour des visites dans 300 logements. Les délégués chargés de rassembler les formulaires, pour la plupart chômeurs, recrutés à temps partiel, avaient protesté contre des semaines de travail effectif oscillant entre 50 et 60 heures.

Jean SANDAY

. États-Unis

Quelle régularisation pour les travailleurs immigrés illégaux ?

Le Président Bush a proposé le 7 janvier une loi qui permettrait aux travailleurs immigrés entrés illégalement aux États-Unis, à la condition qu'ils justifient d'un emploi, d'obtenir un statut légal de travailleur temporaire. Cela pourrait concerner de 8 à 14 millions de personnes. Ce statut serait accordé après une démarche conjointe du travailleur et de son employeur. Il serait accordé pour une période de trois ans renouvelable, et renouvelable seulement une fois, si l'on en croit les premières précisions apportées par les conseillers de Bush.

Ce statut permettrait, en théorie, à ces travailleurs de bénéficier des mêmes droits que les autres travailleurs. Il leur permettrait aussi de pouvoir effectuer des voyages vers leur pays d'origine.

Bien évidemment, chacun a remarqué le fort relent électoral d'une telle proposition. Au moment où s'ouvre une année d'élections, dont la présidentielle, George W. Bush, candidat non déclaré du Parti Républicain, serait satisfait de pouvoir obtenir les voix des électeurs d'origine hispanique, dont les vues sont réputées être proches des siennes sur les questions de religion et de sécurité.

De tels doutes naissent de

l'examen des dispositions mêmes de la proposition de Bush. En effet, que se passerait-il pour les immigrés qui se seront déclarés, auront obtenu ce statut, et qui, au bout de six ans, se verront recommander, voire ordonner, de retourner dans leur pays d'origine ? En théorie, ces travailleurs, ayant acquis ce nouveau statut, pourraient entamer les (longues) démarches pour obtenir la fameuse « carte verte » qui est un permis de résidence permanent. Mais les officiels eux-mêmes reconnaissent que ce marathon peut durer plus de six ans et donc, à son issue, laisser les candidats dans le vide. Une porte-parole de l'organisation de défense des droits de ces travailleurs The National Council of La Raza, a exprimé ainsi ses doutes : « *Ils demandent aux immigrés de s'engager*

par écrit pour une régularisation qui va plus probablement assurer leur départ que leur résidence permanente. »

Les travailleurs immigrés des États-Unis, venus majoritairement des pays d'Amérique latine, en particulier du Mexique, paient un lourd tribut à leur participation à la vie économique de la première puissance mondiale. Comme les peuples de leurs pays d'origine paient un lourd tribut à la domination impérialiste, et d'abord celle des États-Unis, dans leur hémisphère. Chacun sait les énormes obstacles que l'État américain met à l'entrée d'immigrés qui, qu'ils soient clandestins ou pas, seront ensuite relégués aux tâches les plus ingrates et privés de nombreux droits élémentaires.

Le président Bush, dans le discours présentant sa proposition, s'est permis de dire :

Quelques chiffres

Les recensements ont établi qu'entre 1990 et 2000, la population des États-Unis a augmenté de 32,6 millions. L'augmentation de la population immigrée est estimée à 14,1 million, soit 43,4 % de l'augmentation totale.

Le même Bureau du Recensement estime qu'en

2000, sur une population laborieuse totale de 149 millions de personnes, les immigrés comptaient pour 19 millions, soit près de 13 %. Ce pourcentage se monte à 15,6 % pour le Texas, 23,4 % pour la Floride, 24,8 % pour l'État de New-York et 31 % pour la Californie.

« *Nous devons nous assurer que les nouveaux citoyens connaissent, non seulement les événements de notre histoire, mais les idéaux qui ont donné vie à cette histoire.* » Les milliers de migrants morts au cours de tentatives pour rejoindre les États-Unis, les conditions

souvent abominables dans lesquelles les employeurs, petits ou grands, maintiennent ces travailleurs, témoignent de la façon dont s'incarnent ces « idéaux » de la bourgeoisie américaine.

Jean MASSARDIER

5,5 millions de jeunes Américains « invisibles et déconnectés »

« Invisibles et déconnectés » : c'est dans ces termes qu'un rapport établi par la Northeastern University de Boston (Massachusetts) dénonce la situation des cinq millions et demi de jeunes Américains âgés de 16 à 24 ans qui sont à la fois hors du système éducatif et sans emploi.

Ce chiffre, valable pour l'année 2002, est en augmentation sensible depuis 2000.

Ce rapport indique que la majorité de ce groupe (3,3 millions) est formée par les jeunes n'ayant pas pu achever leurs études secondaires. Les autres les ont achevées mais n'ont pu obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.

Le problème est bien plus aigu et pressant dans les gran-

des villes du pays. Pour prendre le cas de Chicago, 22 % des jeunes de 16 à 24 ans sont hors de l'école et sans emploi. Bien évidemment, cela touche inégalement les communautés : toujours à Chicago, 45 % des Noirs âgés de 20 à 24 ans sont dans cette situation.

Il est douteux que l'année 2003, qui a vu les licenciements continuer dans la plupart des secteurs, ait permis d'entrevoir un commencement de solution à ce drame. Vraiment, le système du profit, même dans son sanctuaire, est bien incapable d'offrir un avenir à sa jeunesse !

J.M.

. Au Parlement européen

Haïti : misère et responsabilité des puissances occidentales

Le Parlement européen a examiné en urgence une proposition signée par tous les groupes politiques, de droite et de gauche, concernant la situation en Haïti et invitant « *le gouvernement haïtien, l'opposition et la société civile à instaurer un dialogue constructif dans le cadre d'une conférence nationale en vue d'ouvrir la voie à des élections législatives* ».

Chantal Cauquil est à ce propos intervenue pour dire :

« La situation en Haïti est catastrophique en raison de la violence des bandes armées sur lesquelles s'appuie le régime mais, plus encore, en raison de

l'immense misère de la majorité de sa population. Son chef d'État, Aristide, ne mérite certes pas la moindre sympathie, ne serait-ce que parce qu'il a trahi les espoirs que son peuple avait placés en lui.

Mais on ne peut qu'éprouver un immense dégoût lorsque les représentants politiques des grandes puissances, notamment la France et les États-Unis, qui ont une responsabilité écrasante dans le sort de Haïti, se posent en donneurs de leçons ou en moralisateurs. Car, enfin, si ce pays, qui était il y a deux siècles un des plus riches des Caraïbes, est devenu un des plus pauvres du monde, c'est

bien parce qu'il n'a jamais cessé d'être pillé et parce que la France, ex-puissance coloniale, ne lui a jamais pardonné d'avoir conquis son indépendance par les armes et grâce à la révolte de ses esclaves. Pendant des décennies, Haïti devenu indépendant a subi, de la part de la France mais avec la complicité des États-Unis et de la Grande-Bretagne, un blocus pour imposer à ce pays le paiement d'un dédommagement au profit des anciens propriétaires d'esclaves chassés.

C'est certes par démagogie qu'Aristide réclame aujourd'hui le remboursement de cette

somme colossale dont Haïti dut verser les échéances jusqu'au XX^e siècle. Mais sa revendication repose sur une exigence historique légitime. Rendre cette somme volée qui pourrait permettre à ce pays de se doter d'infrastructures, de routes, d'adduction d'eau, d'un système de santé dont il est pratiquement dépourvu, serait un minimum.

Plus généralement, sortir de la misère ce petit pays à quelques encablures des riches États-Unis et permettre à sa population de gagner sa vie ne représenterait pour les grandes puissances qu'une somme dérisoire. Mais,

au lieu d'aider Haïti, ces grandes puissances continuent à l'enfoncer en continuant à le piller, ne serait-ce qu'en payant dans les quelques entreprises françaises ou américaines installées dans ce pays des salaires scandaleusement bas et en rapportant aux États-Unis tous les profits réalisés sur le dos des travailleurs haïtiens au lieu de procéder à des investissements productifs.

C'est précisément par solidarité vis-à-vis du peuple haïtien que nous refusons de nous associer aux déclarations cyniques et hypocrites de ceux qui prétendent défendre ses libertés. »

. Inde

Mondialisation et misère

Du 16 au 21 janvier le dernier Forum social mondial vient de se tenir à Bombay (aujourd'hui Mumbai) en Inde.

Ce pays de plus d'un milliard d'habitants fait partie de ces États qu'il est de bon ton aujourd'hui, pour certains, de qualifier de « *nouveaux pays industriels* », « *en voie de développement* », ou encore de « *pays émergents* » qui remplacent « Tiers-Monde » ou « sous-développés », qu'ils trouvent trop méprisants. Et de nous parler de « *décollage* » voire de « *miracle* » économique à leur propos. La situation est bien différente. Le taux de croissance économique de 6 % que l'on nous annonce masque la triste réalité.

Dans ce pays, près de 70 % de la population vit toujours à la campagne. Le quart des Indiens vivent avec moins d'un euro par jour, et l'immense majorité de la population avec guère plus. Selon un syndicaliste indien, 93 % des travailleurs travaillent

hors de tout cadre légal, et ne disposent ni de droits ni de garanties d'aucune sorte. Dans ce contexte de misère générale, c'est tout profit pour de grandes sociétés multinationales qui choisissent de produire sur place. C'est ce que faisait, il y a plus de vingt ans, la multinationale américaine Union Carbide à Bhopal où une fuite de gaz toxique dans son usine de pesticides provoqua la mort de plus de 3 300 personnes et la contamination de 200 000 autres. Les familles des victimes furent indemnisées à hauteur de 450 dollars par personne, le prix d'une vie dans ce pays.

En Inde, 45 % de la population de plus de 15 ans est analphabète. Une partie importante des ingénieurs et des chercheurs indiens émigrent. À l'heure des réseaux mondiaux de communication en temps réel par le téléphone ou Internet, d'autres, moins formés, sont utilisés sur place dans des centres de saisie ou par des sociétés de services informatiques. Des employés

AFP



Dans un des bidonvilles qui entourent Bombay, des habitants tentent de se laver les dents...

indiens travaillant la nuit, et avec l'accent adéquat qu'on leur a appris à imiter, peuvent répondre aux problèmes d'interlocuteurs américains ou britanniques qui ne se doutent pas qu'ils sont en ligne avec un correspondant indien. Ces emplois sont rémunérés selon un salaire dix fois inférieur à ce qu'il serait aux États-Unis ou au Royaume-Uni. En Inde, cela peut entraîner l'essor de ce que l'on appelle la classe moyenne, car elle est un peu mieux lotie que le reste de la population, mais qui demeure à la limite du misérable. Une telle

situation ne permet pas de parler de « *décollage* » de l'Inde et encore moins de la sortie de la pauvreté de l'immense partie de ses habitants.

L'amélioration de la situation personnelle ne concerne qu'une toute petite minorité dans un océan de misère. Pour le reste de la population, le mieux demeure infime. Un petit plus qui s'ajoute à rien, c'est toujours rien.

La commission d'information sur la mondialisation mise sur pied par l'Assemblée nationale, ici en France, le reconnaît

à sa façon. Son président, Balladur, qui n'est pas, loin s'en faut, un militant altermondialiste, l'a confirmé. À la veille du Forum de Bombay il a déclaré que « *l'écart entre les pays riches et les pays pauvres s'agrandit* ». C'est une autre façon de dire que l'implantation de firmes internationales dans des pays comme l'Inde – mais c'est la même chose dans d'autres pays d'Afrique ou d'Amérique latine – permet uniquement le développement des trusts des pays riches.

Michel ROCCO

. Maroc

Nouveau Code de la famille : un progrès... insuffisant

Le 16 janvier, le Parlement marocain a adopté un nouveau Code de la famille modifiant le statut de la femme. Cette réforme établit l'égalité juridique entre les hommes et les femmes, ce qui constitue incontestablement un progrès, à condition qu'une telle réforme ne reste pas lettre morte.

Désormais, la femme marocaine ne sera plus sous la tutelle du père ou d'un grand frère, et pourra librement choisir son mari (l'âge légal du mariage étant repoussé de 15 à 18 ans), demander le divorce sans perdre la garde des enfants et le domicile conjugal, refuser la polygamie au moment du mariage, sans pourtant que cette polygamie (privilège des hommes) soit interdite.

Au Maroc, jusqu'à présent, les femmes étaient considérées comme des mineures n'ayant aucun droit. Cette réforme de la « moudawana », le Code de la famille, constitue donc une avancée importante. Concernant le divorce, par exemple, vécu à juste titre jusqu'à présent comme une véritable injustice par des millions de femmes marocaines, l'application du nouveau Code de

la famille devrait changer bien des choses. Jusqu'alors, la pratique de la « répudiation » de la femme par le mari sanctionnait la domination des hommes sur la société. Pour se séparer, la femme devait prouver les préjudices subis afin que sa demande de divorce puisse être prise en compte ; ce qui est

particulièrement difficile. Selon une enquête de l'Association démocratique des femmes du Maroc, plus de 70 % des femmes ayant obtenu le divorce ont renoncé à la pension, à cause de pressions, ainsi qu'à la garde des enfants faute de moyens financiers. Conséquences d'un tel sys-

tème : nombre de femmes divorcées se sont retrouvées à la rue, certaines avec des enfants à charge, et ont sombré dans la pauvreté.

Cependant, cette réforme laisse de côté bien des aspects importants des droits et du statut de la femme comme, par

exemple, le problème de l'héritage, où la femme doit se contenter de la moitié des parts de son mari.

Aujourd'hui, ce nouveau Code de la famille n'est pas encore entré en application. Il doit être avalisé par le Sénat et risque d'être amendé et édulcoré. Il faudra bien du temps pour que les changements prévus puissent entrer dans les mœurs, bousculant les mentalités les plus arriérées et les plus rétrogrades. Mais il devra aussi faire fi des oppositions qui peuvent se manifester dans les cercles dirigeants des partis politiques ou au sein de l'appareil d'État, là où se recrutent bien des opposants à la réforme. Les obstacles à l'application du nouveau statut des femmes sont multiples et, parmi eux, le fait que les juges, caste réactionnaire par excellence, devraient être les garants de l'application de la réforme !

Pour parvenir à leur émancipation, les femmes marocaines ne pourront donc pas compter sur la seule réforme venue d'en haut.

René CYRILLE

Et même en France, l'égalité hommes-femmes... encore très inégale

Les commentateurs ont salué la « véritable révolution » représentée par l'adoption de la réforme du Code marocain de la famille.

Il n'empêche qu'en France, il n'y a pas si longtemps, la femme mariée était encore considérée comme mineure. Au début du XIX^e siècle, en 1804, le Code civil consacrait l'incapacité juridique de la femme mariée et il fallut attendre la veille de la Seconde Guerre mondiale en 1938, soit 134 ans plus tard, pour que le

gouvernement mette fin en partie à cette situation scandaleuse. La femme était désormais autorisée à ouvrir un compte en banque. Le droit de vote ne fut reconnu aux femmes qu'en 1944 (bien plus tard que la Turquie de Mustapha Kemal !) et la notion (mais pas la réalité...) de « salaire féminin », officiellement inférieur à celui des hommes, ne fut supprimée qu'un an plus tard.

Ce n'est qu'en 1965 que la femme mariée put enfin exercer une activité salariée sans le

consentement de son mari. Quant à la restriction concernant l'accès des femmes à certaines fonctions du secteur public, elle ne fut abrogée qu'en 1975 tandis que l'égalité salariale entre les hommes et les femmes est reconnue depuis le début des années 1970 mais est encore aujourd'hui en grande partie lettre morte... En ce début de XXI^e siècle, la société a beaucoup de peine à sortir de la barbarie.

R.C.

• Martinique, Guyane, Guadeloupe

La grève des employés de banque continue

Les employés de banque en sont à leur cinquième semaine de grève. Rappelons que sont en grève les travailleurs des banques AFB (Association française des banques) regroupant toutes les banques sauf le Crédit Agricole et la Bred. Soulignons que dans ces deux dernières banques, les employés ont exprimé leur solidarité vis-à-vis des grévistes des autres établissements, même s'ils ne sont pas prêts à les rejoindre pour le moment.

Une intersyndicale des banques dont la CGTG (Guadeloupe) et la CGTM (Martinique) dirige le mouvement.

Le motif de la grève est que les travailleurs refusent d'accepter la nouvelle convention collective nationale remplaçant une convention collective propre aux Antilles-Guyane qui existe depuis longtemps. Cette nouvelle

convention leur est beaucoup moins favorable en ce qui concerne les salaires, la prime de vie chère de 40 %, les congés et autres petits avantages dont bénéficient les salariés des banques.

C'est le représentant de BNP-Paribas qui dirige l'AFB et qui se montre le plus hargneux contre les grévistes.

Le mercredi 7 janvier, un meeting de l'intersyndicale rassembla 150 grévistes et autres participants, dont des organisations politiques solidaires, devant la BNP de Pointe-à-Pitre dans la détermination et l'enthousiasme.

Le vendredi 9 au matin, toujours à Pointe-à-Pitre, des échauffourées eurent lieu entre grévistes et forces de l'ordre devant le siège de la BNP. Ces derniers refusaient de laisser les grévistes convaincre les non-grévistes.

Las des tergiversations de l'AFB, le mercredi 14 janvier, les grévistes ont bloqué toute la zone

dite industrielle de Jarry, ce qui a occasionné un embouteillage monstre autour de Pointe-à-Pitre, des kilomètres à la ronde. Toute l'activité de l'agglomération en fut affectée pendant une bonne demi-journée. Les policiers sont arrivés en nombre pour disperser dans le calme les manifestants, mais non sans difficultés car eux-mêmes ne pouvaient pas circuler facilement entre les barrages organisés par les grévistes.

Coïncidence ou pas, le fait est que c'est ce jour-là, en fin de matinée, que l'AFB envoyait de Paris un télégramme disant qu'elle dépêchait une délégation pour ouvrir une première discussion. Lors de la rencontre avec l'AFB, 200 grévistes sont venus appuyer leur délégation devant les lieux, au son du « gro-ka » (tambour) jusqu'à 4 heures du matin. Après dix heures de discussion, les représentants de l'AFB signaient un document reconnaissant l'existence des

conventions collectives locales. Le lendemain samedi, même mobilisation des grévistes. Les représentants patronaux après une heure de discussion demandèrent une interruption de séance disant qu'ils n'avaient pas mandat pour poursuivre les négociations. En réalité, ils refusaient de s'engager par écrit à maintenir les avantages acquis. Les discussions reprenaient mais, en début de soirée, les délégués de l'AFB quittèrent la table de négociation. Le soir même, ils reprenaient l'avion pour Paris, protégés par la police comme des malfaiteurs.

Cette attitude révolta les grévistes et ranima leur combativité. Elle eut aussi pour conséquence que le lundi 20 plusieurs non-grévistes de la BNP refusèrent d'entrer dans la banque et se joignirent aux grévistes. Les patrons ne purent même pas ouvrir les locaux comme ils le faisaient les jours précédents avec quelques cadres et non-grévistes.

En Martinique, le préfet fit intervenir la police lundi devant les banques. Plusieurs cars de police ont quadrillé le pâté d'immeubles où se trouve la BNP. Mais tout ce déploiement de force ne servit à rien car au moment de regrouper les volontaires pour aller travailler, ils ne trouvèrent personne. Aucun des non-grévistes n'accepta d'entrer dans la banque encadré par un cordon de police. Seuls les cadres supérieurs le firent, visiblement peu fiers, entre une haie des grévistes ne lésinant pas sur les sarcasmes, les chants et les roulements de tambour local.

Une manifestation de rue des grévistes était prévue à Pointe-à-Pitre le mardi 20 janvier, avec distribution de tracts à la population et aux travailleurs des autres secteurs.

Autant dire donc que la grève tant en Martinique qu'en Guadeloupe ou en Guyane, loin de s'épuiser, se renforce en nombre et en détermination !

• Bastia (Haute-Corse)

Les tâches des douanes transférées à l'armée : Beau temps pour les bateaux pollueurs

À Bastia, en Haute-Corse, le syndicat CGT des Douanes s'inquiète des mesures gouvernementales qui visent à limiter le droit de grève des douaniers, voire à le leur retirer, sous prétexte de « Vigie mer ». Dans la même veine, le gouvernement ferait de plus en plus assurer les tâches des Douanes (qui dépendent du ministère des Finances) par la Marine et la Gendarmerie maritime (qui dépendent de l'Armée) ce qui assujettirait les douaniers marins aux préfets maritimes.

Le rôle des douaniers marins ne se limite pas au prélèvement de taxes, au contrôle des marchandises et à l'accompagnement des navires. Il s'étend aussi, dans la zone proche des côtes, à la lutte contre les différents trafics. Si les douaniers marins sont aussi chargés de surveiller l'immigration clandestine, ils doivent, dans ce cas, accompagner le navire et faire en sorte que le débarquement des clandestins ne tourne ni au drame ni aux noyades.

Ils jouent enfin un rôle important dans la chasse aux navires pollueurs qui profitent de la nuit pour vidanger leurs



Un pétrolier pollueur escorté par des bateaux de la Marine nationale, au large de la Bretagne. En restreignant les moyens des douaniers, on augmente... ceux des pollueurs.

réservoirs en mer. Dans la seule Méditerranée, ces dégazages sauvages représentent l'équivalent de plusieurs marées noires comme celle de l'Erika. Un grand nombre d'entre eux se produisent de nuit dans le canal de Corse, qui sépare l'île de la côte italienne. De même, la zone située dans les bouches de Bonifacio, entre Corse et Sardaigne – zone parsemée de récifs où les navires s'engagent pour gagner du temps – pré-

sente des risques de pollution particulièrement élevés.

C'est là, il y a quelques années, que le Fenès, qui transportait du blé, avait sombré, étouffant sous son chargement les algues et les posidonies. C'est là aussi qu'eurent lieu l'échouage et le découpage du Monte Stello en 1993 qui avaient considérablement pollué les îlots et les côtes.

S'il est évident que les armateurs préfèrent de beaucoup

faire rejeter en mer les déchets de nettoyage des citernes de leurs navires, plutôt que de les faire dégazer dans un port équipé, ce qui leur coûterait évidemment plus cher, il est sûr aussi que l'État ne donne pas les moyens de lutter efficacement contre les multiples problèmes qui se posent en mer.

Les vedettes de la Douane sont souvent immobilisées en raison de la diminution de l'attribution de gazole. De plus,

les bateaux sont vétustes et non remplacés.... La vedette la plus récente a cinq ans. Un seul patrouilleur est en construction. Quant au dispositif aéronaval basé à Hyères, il n'intervient que très ponctuellement.

D'après les plans gouvernementaux, la trentaine de vedettes qui se trouvent actuellement sur la façade méditerranéenne devraient être remplacées, à long terme, par trois patrouilleurs, certes beaucoup plus gros, mais qui ne pourront jamais couvrir toutes les côtes. Avec ce nouveau plan, le nombre de marins passerait de trois cents actuellement à soixante. La couverture géographique serait donc extrêmement allégée.

Quant aux douaniers, l'État leur accorde un an de bonification pour cinq ans d'activité avec effet rétroactif. Ainsi, les départs à la retraite vont s'accélérer et, petit à petit, le nombre de fonctionnaires va fondre, tandis que la majorité des missions civiles des Douanes passera aux militaires... et que les voyous des mers continueront à faire dégazer leurs bateaux-poubelles en toute impunité.

• Transport aérien

Sécurité sacrifiée, profits assurés

Le ministre des Transports, Gilles de Robien, a annoncé son intention de créer un « label de sécurité » pour les compagnies de charters. Face à l'émotion suscitée par les 148 victimes de la catastrophe de Charm-el-Cheikh, il lui fallait bien donner l'impression de faire quelque chose.

Il a également demandé aux tour-opérateurs d'indiquer à leurs clients la compagnie aérienne sur laquelle ils voleront. Mais même pour une mesure aussi insignifiante, qui consiste simplement à daigner dire ce que l'on vend, le ministre a pris des gants puisque la mesure n'est prévue que pour 2007. Et si jamais elle entre vraiment en application, elle ne permettra en rien de rassurer davantage le client, tant est grande l'opacité dans le monde du tourisme et du transport aérien.

Quelle indication cela aurait-il donnée aux passagers s'ils avaient su être transportés par un avion appartenant à une société égyptienne s'appelant « Flash Airlines » ?

Ce que l'on sait aujourd'hui du pedigree du Boeing accidenté est édifiant. Pendant onze années, cet appareil a été exploité par sept compagnies aériennes. Il appartenait en fait à une société californienne de location d'avions, ILFC. Les six premières années, celle-ci l'a loué à une compagnie salvadorienne. Il a volé ensuite deux ans pour une compagnie norvégienne qui a fait faillite en février 2000. Pendant les quatre dernières années, l'appareil a fait la navette entre la compagnie égyptienne Flash Airlines, une société turque à laquelle Flash Airlines l'avait sous-loué, et son propriétaire californien ILFC sous les couleurs duquel il volait entre deux locations. Rien d'étonnant alors à ce que la sécurité et l'entretien aient été négligés, chaque compagnie ayant avant tout comme objectif la recherche des meilleures marges bénéficiaires, et donc la tentation de transmettre le maximum de réparations à effectuer à celle qui lui succéderait.

C'est d'ailleurs à ce prix que les compagnies de charters, mises en concurrence par les

grandes agences de voyage, peuvent l'emporter en offrant les tarifs les plus bas.

Ces compagnies aériennes ont une très grande latitude pour décider si leurs avions sont en état de voler. Les services de l'État font bien de temps en temps procéder à des contrôles, mais ceux-ci sont rares et bien souvent incomplets. À la Direction générale de l'aviation civile en France, 25 inspecteurs seulement sont formés à ces tâches.

concernant que la documentation de l'appareil et son aspect extérieur. Il faut dire que consigne est donnée aux inspecteurs de ne pas trop retarder le départ de l'avion.

Dans le domaine du transport aérien, comme dans celui de la navigation maritime, les sociétés sont laissées pratiquement libres en matière de sécurité. Même les plus grandes n'hésitent pas à rogner sur les dépenses qui y sont consa-



Le seul contrôle un peu complet sur l'appareil qui s'est écrasé avait été fait par les services suisses à Zurich le 11 octobre 2002. Il avait été inopiné et avait porté sur l'ensemble des 53 points de la liste de sécurité. Sept d'entre eux avaient révélé « une anomalie ayant un effet majeur sur la sécurité de l'exploitation de l'aéronef », à la suite de quoi Flash Airlines avait été obligée de faire remettre en état l'appareil pour obtenir l'approbation de remise en service.

Depuis, un seul contrôle avait eu lieu, cette fois par les autorités françaises à Toulouse. Mais comme la plupart des contrôles il avait été rapide et ne portait que sur une partie de la liste, 20 points sur 53, ne

créées, en sous-traitant par exemple la maintenance dans des pays où la main-d'œuvre est moins chère et où bien souvent les moyens d'investigation techniques sont moins performants.

Pour qu'il en soit autrement, il faudrait qu'un véritable contrôle s'impose aux compagnies aériennes. Cela ne peut être le fait ni des compagnies aériennes, ni des gouvernements qui ne veulent pas se heurter à elles et rivalisent en matière de déréglementation.

Cela suppose que l'on rompe avec cette logique du profit, qui fait plus de cas des retours sur investissements que des vies humaines.

Daniel MESCLA

• Naufrage d'un chalutier

Encore des voyous des mers

Le chalutier *Bugaled-Breizh* qui a coulé le 15 janvier au sud de la Cornouaille britannique a très probablement été heurté par un navire de fort tonnage. L'équipage de ce navire aurait-il pu ne pas s'en rendre compte ? C'est possible, disent les marins, mais ils affirment en revanche qu'il est impossible que le navire abordeur n'ait pas entendu le message de détresse envoyé par le chalutier avant de sombrer et qu'un autre navire de pêche a bien reçu, lui.

Quoi qu'il en soit, le gros navire, dont on ignore tout pour le moment, a poursuivi sa route sans s'arrêter, laissant les marins se noyer. C'est un crime. « *Ces gens-là sont des voyous* », déclare le président du Comité régional des pêches. C'est vrai, mais malheureusement ils ne sont pas seuls.

Les marins-pêcheurs se plaignent : « *Avec les gros navires de commerce, c'est toujours pareil : ils vont tout droit et c'est à nous de nous écarter, même lorsque nous sommes prioritaires.* »

La raison est évidente : les gros navires de commerce n'ont pas de temps à perdre, ce sont les armateurs et autres affréteurs, bref les « donneurs d'ordres » qui l'exi-

gent. Et parfois certains capitaines, à force de prendre des risques, deviennent des assassins.

Ce n'est pas la première fois qu'un chalutier est ainsi éperonné par un gros navire. Le 26 août 2002, le *Cistude* était coulé par un chimiquier norvégien. Le procès vient de se dérouler en Norvège, pays du navire responsable, conformément à la législation internationale. L'officier de quart, un Philippin, qui n'a pas donné l'alerte, a été condamné à cinq ans de prison.

Mais ni le capitaine ni la compagnie ni qui que ce soit d'autre n'a été condamné. L'armateur norvégien, qui doit tout de même se sentir un peu responsable, a toutefois remboursé le petit *Cistude* et versé 200 000 euros à chaque veuve...

Les marins du chalutier breton sont morts à cause de voyous des mers, certes. Mais sont responsables aussi ceux qui créent des conditions démentes de navigation, à l'économie, en faisant prendre des risques à d'autres, en tournant les législations. Ceux-là ne sont pas sur mer, mais bien en sécurité, leurs coffres bien remplis.

André VICTOR

• Au Parlement européen

Insécurité maritime et responsabilité des trusts

Lors de la dernière session du Parlement européen, a eu lieu une discussion sur la sécurité maritime où était examiné, en deuxième lecture, un rapport de la Commission européenne. En toile de fond de cette discussion, il y avait bien sûr la catastrophe provoquée par le pétrolier *Prestige* qui a coulé en novembre 2002 au large des côtes espagnoles. Ci-après l'intervention d'Arlette Laguiller.

« Il est tout de même choquant que, pour prendre des directives un peu contraignantes dans le but de faire appliquer enfin des règles d'il y a trente ans, il ait fallu attendre le naufrage du *Prestige*. Comme il est choquant que les victimes des naufrages antérieurs, celui de l'*Erika* par exemple, ne soient toujours pas correctement indemnisées et que le trust pétrolier Total, responsable du naufrage, ait le cynisme de réclamer le remboursement

des frais de pompage !

Certains des amendements proposés par le Parlement visent à atténuer les formulations de la Commission, déjà timorées, sous prétexte de ne pas « *se livrer à une chasse aux sorcières contre les capitaines et les équipages* ». Fort bien. Mais pourquoi les directives ne visent-elles que ceux-ci ? Pourquoi ne pas mettre en cause les véritables responsables, les commanditaires ? Pourquoi ne pas les empêcher de nuire en appliquant des sanctions réellement dissuasives ? Car, si les navires peuvent naviguer sous pavillons de complaisance et si déterminer leurs propriétaires est parfois un casse-tête, les grandes entreprises bénéficiaires de ces transports, notamment les trusts pétroliers, sont parfaitement identifiées.

C'est contre eux que des mesures draconiennes devraient être prises afin d'empêcher que leur course au profit ne se traduise par des drames collectifs. »

• Aventis

Les directeurs se soignent

Depuis quelques années, la direction du trust pharmaceutique Aventis, pour augmenter ses profits, ferme ou cède des établissements, supprime des milliers d'emplois dans le monde et ne développe que les médicaments susceptibles de dégager un chiffre d'affaires d'au moins 1 milliard d'euros.

Actuellement, en région parisienne, elle supprime 666 emplois dans les laboratoires et services d'appui et ferme le centre de recherche de Romainville. Elle veut céder l'usine de production de Villeneuve-la-Garenne pour développer son

usine de Singapour.

Dans les CCE et lors des manifestations, les directeurs d'Aventis expliquent la main sur le cœur, là où se tient aussi leur portefeuille, que ces mesures sont inévitables.

Mais pour les aider à assumer ce boulot de tueurs d'emplois, Aventis n'hésite pas à arroser largement leur état-major !

En 2002, certains salaires déclarés des directeurs avaient été augmentés de 50 % à 85 %. Les I. Landau, J. Dormann, J.-R. Fourtou, etc., émargeaient à 4,3 et 3,5 millions d'euros par

an, sans compter leurs stock-options et autres avantages.

Cette année, les hauts dirigeants se sont reconduits et ont élargi une mesure d'aide garantissant leurs vieux jours : « *Un complément de retraite viager et réversible s'ajoutant aux retraites normales* ».

Il s'agit pour les cadres qui gagnent quatre fois et plus le plafond de la Sécurité sociale (9 904 euros/ mensuels) de bénéficier, à la retraite, en plus de leurs allocations retraites, d'une allocation spéciale Aventis supplémentaire de 32,5 % de leurs revenus dépassant ces

9 904 euros.

Les dix plus hauts salaires en 2002 étant de 600 000 euros à 4,3 millions d'euros par an, ils dépassent de beaucoup les quatre fois le plafond de la SS !

Les syndicalistes ont déjà fait les comptes pour certains directeurs : P. Langlois toucherait 375 000 euros de complément de retraite par an, T. Soursac 406 000 euros, I. Landeau 614 000 euros, et ils sont des dizaines à être ainsi grossièrement engraisés pour appliquer les suppressions d'emplois, pour justifier des reclassements de personnel avec 30 ou 40 %

de perte de salaire, pour arrêter les recherches médicales utiles ! Et aussi pour approuver, avec le Medef, les mesures contre les retraités.

Bien sûr, par rapport aux deux milliards d'euros de profits d'Aventis en 2002, ces primes ne sont pas le plus gros scandale, mais elles indignent à juste titre nombre de salariés d'Aventis qui se retrouvent mis à la porte par des individus qui s'en mettent plein les poches !

En plus, depuis des mois, on envoie la police contre les salariés d'Aventis qui manifestent, révoltés par tant d'injustice !

• Atofina (Jarrie, près de Grenoble)

Fin de la grève du nettoyage

Les travailleuses du nettoyage employées d'ONET qui nettoient les locaux de l'usine Atofina à Jarrie ont repris le travail le 19 janvier. Depuis plusieurs années, il leur faut sans cesse vérifier leur feuille de paye et se battre pour exiger leur dû car les manques et les erreurs sont monnaie courante. Les salariés en CDD qui font les remplacements n'ont pas la même rémunération que les titulaires ; des contrats de travail sont illégaux ! Même chez celles qui travaillent depuis longtemps sur le site, les inégalités règnent du fait du changement perpétuel d'employeur au gré des contrats de sous-traitance passés avec Atofina.

Excédées, le 15 décembre, toutes les salariées, une douzaine en CDI et CDD, décidèrent de débrayer une heure par jour. Au bout d'une semaine et trois jours de grève complète, le patron s'engagea à payer les retards de salaire et à requalifier le contrat

de travail d'une salariée, embauchée pour 14 heures par mois, alors qu'elle effectue plus de 120 heures mensuellement, depuis un an. Le travail reprit donc mais devant le non respect des engagements du patron, la grève devint totale.

Une pétition de solidarité, à l'initiative des grévistes, recueillit plus de 400 signatures parmi les travailleurs de l'usine et une collecte de soutien rapporta 2 300 euros.

Plus de trois semaines après, le patron décida de tout régler et de payer 1 300 euros à la salariée embauchée pour 14 heures, en compensation des heures complémentaires qu'il refusait jusque-là de lui verser. Mais la grève continua car les travailleuses exigèrent que les jours de grève leur soient payés.

La direction d'Atofina, qui est la première responsable de cette situation puisque c'est elle qui sous-traite le nettoyage à

moindre coût, refusa d'intervenir dans ce conflit mais laissa entrer dans l'usine des équipes extérieures, envoyées par ONET sans habilitation chimie, ce qui est pourtant obligatoire sur un site classé Seveso. D'ailleurs un incident, vite rapporté aux grévistes, se produisit dans un atelier où de l'eau mercurée fut jetée directement dans un évier.

À voir les grévistes tous les jours devant l'usine ainsi que les reportages à la télé et dans la presse, le DRH se plaignit d'être pris en otage et demanda à la déléguée CGT pourquoi elles n'allaient pas plutôt à la porte d'ONET. Celle-ci lui répondit qu'elle travaillait ici depuis plus de vingt ans, y avait laissé sa santé et n'avait pas l'intention d'aller ailleurs. Si la direction d'Atofina ne supporte pas la vue des grévistes et bien qu'elle paie elle-même les jours de grève !

Le mercredi 14 janvier, les grévistes s'invitèrent à une assemblée générale organisée par la CGT d'Atofina et s'adressèrent à la centaine d'ouvriers présents en expliquant que les patrons se permettaient tous les mauvais coups, qu'il était temps de réagir ensemble. Précisons qu'Atofina vient juste de fermer une de ses usines, à quelques dizaines de kilomètres de là. Les participants réclamèrent au secrétaire syndical un débrayage en solidarité avec les grévistes.

Dès la nouvelle de ce débrayage, on constata alors une

certaine effervescence, tant du côté de la direction d'Atofina que de celle d'ONET, à tel point que le vendredi suivant, le patron d'ONET venait voir les grévistes et acceptait de payer plus de la moitié des jours de grève. Sept jours resteront à la charge des grévistes.

Outre le paiement des arriérés, elles ont obtenu une augmentation de 5 % des primes, l'égalité des primes pour toutes, la même rémunération que les titulaires pour les remplaçantes en CDD.

Correspondant L0

Erratum

Une coquille s'est glissée dans l'article du numéro 1850 de *Lutte Ouvrière* sur la carte scolaire, intitulé « La carte de la pénurie ». Ce ne sont pas onze mille postes administratifs qui sont supprimés, mais mille cent. C'est tout de même encore trop.

• RATP

La direction veut se débarrasser des agents qui ne sont pas en bonne santé

Aujourd'hui, à la RATP, lorsqu'un agent ne peut plus exercer son emploi pour des raisons de santé, il peut être reclassé. Une telle situation se produit de façon assez fréquente et concerne les emplois aux conditions d'exercice particulièrement difficiles, dits emplois « de sécurité ». C'est le cas, par exemple, des emplois de conducteurs de bus dont 10 % des agents ont dû être

reclassés mais également des conducteurs de métro ou encore des agents d'exploitation en contact avec le public.

Un certain nombre de postes peuvent être proposés en fonction des compétences et de l'état de santé de l'agent. Certains de ces postes nécessitent une requalification lourde et ne sont pas accessibles à tous, d'autres par contre nécessitent une qualifica-

tion moindre et sont appelés postes de reclassement. Il s'agit entre autres de postes appelés « agents d'établissement » qui s'occupent de l'accueil dans des immeubles RATP. Ils ont en charge toutes les petites tâches qui rendent de grands services et sont nécessaires à la bonne marche de ces immeubles. Aujourd'hui, 155 postes de ce type permettent à des agents dans l'impossibilité

d'assurer leur emploi d'origine de continuer à travailler.

Lors d'une réunion du Comité Départemental Economique et Professionnel (une sorte de CE de la RATP) qui s'est tenue au mois de décembre, la direction a annoncé la suppression de ces 155 postes dont elle veut « soustraire » les activités.

Aujourd'hui, le fait de pouvoir être reclassé sur un poste en rapport avec sa condition physique est pour la direction un « avantage » qu'elle ne peut supporter. Elle veut être une entreprise comme les autres, y compris sur ce plan ; et comme les autres, elle veut pouvoir licencier à l'avenir les agents que leur

travail aura rendus malades. Si la direction parvient à ses fins, ils seront dans le meilleur des cas, « réformés », c'est-à-dire qu'ils toucheront une petite pension ou bien ils seront purement et simplement licenciés.

Alors que les conditions de travail se dégradent, la direction de la RATP ne veut plus entendre parler des salariés qu'elle a rendus malades au travail. Elle signe la main sur le cœur un protocole sur l'emploi des handicapés, car cela lui évite de payer des pénalités, mais elle met à la rue les salariés dont le « handicap » est directement lié aux conditions d'exercice de leur métier. C'est inacceptable !

Correspondant L0

• General Motors Strasbourg

Les profits se portent bien, merci !



Les conclusions d'un rapport d'audit données en ce début d'année 2004 sur la marche de l'entreprise General Motors à Strasbourg pour l'année 2002 sont assez éloquentes.

Le rapport donne l'évolution des chiffres depuis 2000. De 2012 salariés à l'effectif en 2000, nous sommes passés à 1824, cette diminution touchant essentiellement le personnel ouvrier qui passe de 1635 à 1483. La diminution

du nombre d'ouvriers est allée en s'accroissant en 2003 avec les départs des ouvriers en Casa, ainsi que des licenciements dont certains pour des raisons de santé, la direction faisant pression pour que certains démissionnent « de leur plein gré ».

Dans le même temps, il y a eu un gain de productivité de 6 % et le bénéfice net était en augmentation de 13,4 % uniquement par rapport à 2001.

La valeur ajoutée par heure

travaillée est passée de 45 euros en 2001 à 56 euros en 2002, soit une augmentation de 24,4 %. Les ouvriers peuvent donc se dire chaque jour lorsqu'ils sortent de l'usine que, s'ils ont apporté au patron 11 euros de plus par heure en 2002, aujourd'hui c'est sans doute encore plus. Pas de commune mesure avec les 2 % d'augmentation générale accordés en moyenne ces dernières années.

Enfin, si c'était encore à

démontrer, le rapport met en évidence que, à travail égal, les femmes sont moins bien payées que les hommes. Quand un ouvrier gagne en moyenne (primes, heures supplémentaires et heures de nuit comprises) 2 164,4 euros, une femme gagne 1819,2 euros, soit 345,2 euros de moins. Et cette disparité se

retrouve à tous les échelons de la hiérarchie.

Comme le dit une ouvrière qui se lève tous les matins à 4h30 pour aller prendre son poste à 6 heures à General Motors, à ce tarif-là ce n'est pas une journée RTT par mois qu'on devrait prendre mais au moins une par semaine !

• GIAT Industries – Saint-Chamond (Loire)

Le compte n'y est pas

Dans le conflit qui oppose la direction de GIAT Industries (entreprise d'État de fabrication d'armements terrestres) et ses 6 250 salariés, une semaine de négociations s'ouvre.

La direction, appuyée sur le ministère de la Défense, avait présenté en avril 2003, un plan de suppression de 3 950 emplois, avec entre autres la fermeture de trois sites : un à Tarbes, un à Cusset dans l'Allier et celui de Saint-Chamond qui emploie près de 600 salariés. Après un certain nombre d'actions et de mobilisations, les travailleurs ont obtenu des aménagements de ce plan, mais seulement sous ses aspects sociaux : les dates de notification des postes supprimés et des licenciements sont reportées à la deuxième moitié de 2004, les conditions, financières en particulier, selon lesquelles vont partir ceux dont les postes sont supprimés ont été revues à la hausse. Mais direction et gou-

vernement maintiennent les fermetures de sites à l'ordre du jour.

Cela ne peut pas satisfaire le personnel. À l'usine de Saint-Chamond, directement visée, après la fermeture de fin d'année, les mobilisations ont repris.

Elles étaient bien nécessaires. La direction a fait un mauvais coup en faisant sortir une tourelle de marine que les travailleurs avaient réussi à bloquer jusqu'à maintenant. Cela se passait le vendredi 9 janvier, après les heures de travail. Et le vendredi suivant, pour bien montrer que leur détermination restait entière, les travailleurs débrayaient massivement et mettaient sous séquestre une tourelle qui sortait de fabrication et devait partir pour une exposition.

Des discussions avaient lieu dans la semaine du 12 janvier avec des représentants du ministère. Certains pensaient qu'elles allaient montrer une

volonté du gouvernement de lâcher des concessions un peu substantielles, ce qui lui aurait peut-être permis d'obtenir un accord des syndicats et du personnel avant le procès qui doit avoir lieu le 4 mars au tribunal de grande instance de Versailles pour juger de son plan de suppressions d'emplois. Il n'en fut rien : à part des « bricoles », rien de sérieux ne fut mis sur la table.

Les travailleurs ont aussi montré leur mécontentement, cette même semaine, par deux débrayages et deux manifestations, l'une à Saint-Chamond, l'autre devant la préfecture de Saint-Étienne.

Avant d'entamer de nouvelles négociations ce lundi 19 janvier, la direction a laissé entendre que celles-ci pourraient durer toute la semaine. Est-ce bon ou mauvais signe ? Mais une chose est sûre : pour les travailleurs, le compte n'y est pas.

Correspondant LO

• France Télécom

Opérateur de suppressions d'emplois

Lundi 19 janvier, la direction de France Télécom a annoncé la suppression de 14 500 emplois dans le monde. L'an passé, elle avait déjà supprimé 13 000 postes.

Ces suppressions de postes s'inscrivent dans un plan dont l'objectif était de 22 000

départs entre 2003 et 2005. L'objectif est donc déjà dépassé. La France sera la plus touchée avec 8 800 emplois en moins cette année.

Thierry Breton, le PDG de France Télécom, a déclaré lors d'un colloque qu'il est « très important d'avoir au XXI^e siècle

des entreprises leaders » et qu'il assurait vouloir « réinventer France Télécom pour une vision ambitieuse du développement du secteur. »

Leader dans les suppressions d'emplois et ambitieux dans la volonté de faire payer les salariés, c'est sûr !

• Peugeot-Citroën

1,8 milliard dépensé en 3 ans... pour détruire ses propres actions.

« Peugeot : un bon geste pour les actionnaires » tel était le titre du journal patronal *La Vie Française* de fin novembre, annonçant la décision du groupe de racheter pour 600 millions d'euros de ses propres actions afin... de les détruire !

L'intérêt de la manœuvre ? Cela permet d'augmenter artificiellement le bénéfice que rapportera chaque action, puisque le profit sera divisé par un plus petit nombre de titres. Même si cela coûte une petite fortune à l'entreprise : outre les 600 millions de fin novembre, elle en avait déjà racheté pour 185 millions courant 2003, 556 millions en 2002, et 484 en 2001. En trois ans, PSA aura ainsi consacré plus de 1,8 milliard d'euros au rachat de ses propres actions ! Une somme qui représente l'équivalent du salaire brut annuel de plus de 125 000 ouvriers payés au Smic.

Tous les grands groupes capitalistes pratiquent de la sorte, preuve s'il en est qu'ils ne savent vraiment pas quoi faire de leurs bénéfices. Comme le souligne le journal patronal, il s'agit certes d'une opération « onéreuse », mais qui ne gêne pas la firme car elle « dispose d'une trésorerie abondante » : malgré la prétendue crise du marché automobile, PSA croule sous les milliards.

Accessoirement, cette opération de rachat d'actions, suivie d'une destruction, a

aussi permis à la famille Peugeot de renforcer son contrôle sur le groupe dont elle possède maintenant plus de 42 % des droits de vote. Car derrière les grands groupes, derrière les marques connues du grand public, il y a toujours des familles bourgeoises en chair et en os.

Ainsi le magazine suisse *Bilan* de décembre nous apprend qu'un des nombreux héritiers Peugeot, Eric – celui dont l'enlèvement avait fait la Une des médias dans les années 1960 – vient d'entrer dans le club huppé des 300 plus grosses fortunes de Suisse. Autrefois responsable du sponsoring de la marque, il a quitté ses fonctions en 2000, direction la Suisse. Il prospère à la tête d'une fortune estimée à 3 ou 4 milliards de francs, suisses, évidemment, son nom apparaissant au répertoire des actionnaires d'une société de sports en Suisse. Selon le magazine, Eric Peugeot « semble apprécier les plaisirs des bords du Léman puisqu'il fait partie du golf de Bonmont ».

Pendant que ces messieurs jouent au golf et que leurs PDG bien payés discutent sur la crise de l'automobile, dans les usines et les bureaux, cadences et charge de travail augmentent autant que la précarité. Et les salaires sont toujours bloqués.

• Argentine, après la fin de la dictature

La torture restait enseignée par l'armée

En Argentine, les forces armées sont à nouveau sur la sellette. Des photos prises en 1986 à la base militaire de Quebrada de la Cancha, dans la province de Cordoba, révèlent que les militaires, pour former des « commandos d'élite », continuaient de s'exercer à la torture sur des soldats. Ces pratiques se seraient poursuivies jusqu'en 1994. Cette nouvelle est publiée un peu plus d'un mois après que la presse a fêté « vingt ans de démocratie » dans ce pays.

L'armée argentine, comme la police, ont une mauvaise réputation, méritée. Le souvenir de la dictature reste vif. Beaucoup cherchent encore ce qu'il a pu arriver à des parents disparus pendant la dictature.

Les antécédents des militaires argentins, comme des pays d'Amérique latine, sont marqués par l'utilisation, depuis bien longtemps, de la torture. Dans les années soixante, par exemple, après le succès de la révolution cubaine en 1959, les appareils d'État de la région se préparèrent à la confrontation avec des guérilleros. Cette préparation fut méthodiquement mise en œuvre, avec l'aide des États-Unis qui dépêchèrent partout des « conseillers militaires » chargés

de former les cadres des armées aux moyens de répression. À l'occasion, ils firent appel à des « consultants extérieurs », des officiers de l'armée française ayant fait leur preuve en Algérie, comme le général Aussaresses, qui vinrent transmettre leur sinistre « savoir-faire ».

Dans les années soixante et soixante-dix, les États-Unis donnèrent le feu vert aux militaires pour en finir avec la contestation des militants ouvriers ou des guérilleros, notamment au Brésil (1964), en Uruguay (1972), au Chili (1973) ou en Argentine (1976). Dans ce pays, elle provoqua la mort d'environ 30 000 personnes, dont une majorité d'ouvriers et d'employés qui avaient fait des grèves, notam-



Une Mère de la place de Mai montrant une photo de torture.

ment dans le centre industriel de Cordoba.

Depuis vingt ans, les militaires argentins ont cédé les rênes à des politiciens civils, mais ils continuent de se préparer contre d'éventuels troubles intérieurs.

La réaction des différents politiciens argentins, notamment celle du radical Alfonsín et du péroniste Menem qui se sont succédé à la présidence, n'a rien à envier à celle des politiciens français de la IV^e République, notamment ceux du Parti Socialiste, quand on leur demandait des comptes sur la torture pratiquée par les paras français en Algérie. Alfonsín a en effet déclaré « *ne rien savoir* » et Menem a rejeté « *toute responsabilité* ». Ces politiciens tiennent, l'un comme l'autre, à passer l'éponge sur les crimes de l'armée pendant la dictature, comme ils l'avaient déjà fait lors de leur passage à la présidence. L'armée peut encore être utile pour un nouveau « rétablissement de l'ordre ».

Jacques FONTENOY

• Photos aériennes de la Seconde Guerre mondiale

Quand les Alliés laissaient les nazis exterminer tranquillement les Juifs

Plus de cinq millions de photographies aériennes prises par l'aviation anglo-américaine au cours de la Seconde Guerre mondiale, jusqu'ici étaient difficilement accessibles, sont maintenant disponibles, y compris sur Internet.

Parmi ces photos publiées, une retient l'attention. C'est celle du camp d'extermination d'Auschwitz prise le 23 août 1944. On y voit un alignement de prisonniers et la fumée dense des crématoires. Ainsi des avions d'observation pouvaient survoler le camp de la mort. Pourtant,

aucune des lignes de chemins de fer conduisant à Auschwitz n'a été bombardée.

Du coup, Auschwitz a pu « fonctionner » jusqu'à l'extrême limite, les derniers gazages ayant eu lieu en novembre 1944. Au moment où étaient prises ces photos, des Juifs hongrois, puis des Juifs de Grèce, étaient exterminés. Des trains de la mort sont partis de Lyon et de Paris fin juillet-début août. En septembre et octobre 1944, les ultimes convois en provenance de Hollande, de Pologne, des pays baltes, de Hongrie, d'Italie, et de Tchécos-

lovaquie sont arrivés au camp. Auschwitz fonctionnait toujours, Auschwitz brûlait toujours ses cargaisons de cadavres !

L'aviation alliée aurait-elle pu bombarder les voies ferrées ? C'est une chose d'envoyer un avion de reconnaissance, c'en est une autre d'envoyer des bombardiers.

Au début de 1944, les pertes alliées étaient énormes lors des raids de bombardement : jusqu'à un appareil sur quatre. Mais dans les derniers mois de 1944, la Luftwaffe était hors d'état de résister : les pertes de l'aviation alliée

n'étaient plus que de l'ordre de 1 % à chaque sortie. A ce moment-là, il aurait été possible d'envoyer quelques avions lâcher des bombes sur les voies ferrées d'Auschwitz. Cela aurait paralysé l'usine d'extermination.

Les dirigeants alliés militaires ou civils, les Eisenhower et autres Montgomery ont estimé que le sort des Juifs ne méritait pas que l'on risque quelques avions et quelques équipages sur les milliers qui survolaient régulièrement l'Allemagne.

Et du côté de l'Armée soviétique, le constat est le même.

Certes, elle disposait d'une aviation beaucoup moins performante que les Anglo-américains, mais depuis mai 1944 Auschwitz n'était plus qu'à 400 kilomètres du front, à 200 kilomètres seulement en juillet et à 150 kilomètres en octobre.

Et pourtant jamais un avion n'a survolé le camp de la mort pour faire autre chose que prendre des photos, et les trains ont continué à arriver sans encombre...

André VICTOR

• Parlement européen

Immigration et égalité des droits

La politique d'immigration et d'intégration que prétend mettre en place la Commission européenne vise à établir un cadre pour la « gestion des flux migratoires » et une « politique commune européenne en matière d'asile ».

Comme bien souvent, le rapporteur du Parlement européen allie bonnes intentions et prise en compte des besoins des patrons en Europe. Sur cette question, Arlette Laguiller a déclaré :

« Depuis que le système économique basé sur le travail salarié

s'est généralisé, l'émigration a toujours servi à fournir de la main-d'œuvre aux entreprises des pays développés.

La puissance américaine s'est bâtie ainsi. La France et la Grande-Bretagne et d'autres ne se seraient pas développés sans l'apport d'immigrants venus des empires coloniaux ou de pays plus pauvres de l'Est européen. Contrairement aux trafics d'esclaves, ces déplacements de populations étaient libres ; les migrants n'étaient pas enchaînés, ne subissaient pas les coups de

fouet, la faim et la misère de leurs régions d'origine suffisaient à les pousser à émigrer.

Cette émigration était régulée, lorsqu'elle l'était, en fonction des intérêts des entreprises capitalistes, c'est-à-dire du grand patronat du pays d'accueil.

C'est dire que ce rapport ne brille pas par l'originalité. Ce qu'il propose, c'est certes une bonne intégration des esclaves salariés modernes – et même des mesures positives pour les femmes –, mais c'est surtout leur contrôle et l'adaptation de leur

venue aux besoins du marché du travail.

Là où le rapport innove, c'est en proposant une immigration temporaire. Ce qui permettra au grand capital occidental de bénéficier d'une main-d'œuvre déjà formée ailleurs, et donc sans frais, et de se débarrasser d'elle dès qu'il estime ne plus en avoir besoin.

Ce fonctionnement inhumain, car c'est le marché qui décide à la place des hommes, ne cessera qu'avec la disparition de l'actuel système économique.

Mais ce que les travailleurs peuvent et doivent obtenir pour préserver leurs intérêts collectifs,

qu'ils soient citoyens ou migrants, c'est une rigoureuse égalité des droits afin que le patronat ne puisse pas les opposer les uns aux autres, en instaurant une concurrence nuisible à tous.

Voilà pourquoi nous revendiquons l'égalité totale des droits civils et politiques pour tous ceux qui vivent et travaillent sur le sol de l'Union, incluant le droit d'y circuler librement, d'en sortir et d'y revenir. Et nous revendiquons la légalisation de la situation de tous les travailleurs immigrés dits clandestins qui ne le sont que parce qu'on leur refuse des papiers ».